

Modalités du contrôle des connaissances et des compétences

Cadre général – UNIVERSITE SORBONNE PARIS NORD

Contrat quinquennal 2019/2023

Vu le code de l'éducation

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master.

Vu la circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat.

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord

Vu le règlement intérieur de l'Université Sorbonne Paris Nord

Vu le vademecum sur la gestion des fraudes à l'examen de l'Université Sorbonne Paris Nord

1/ Règlement lié aux études 2019/2023

Ce règlement est commun à l'ensemble des formations dispensées à l'Université Sorbonne Paris Nord et a pour objet d'apporter aux étudiants, aux enseignants et aux personnels administratifs concernés un support en matière d'organisation et de validation des examens.

Pour chacune des évaluations des étudiants, les aptitudes et l'acquisition des connaissances et compétences sont appréciées soit par des épreuves de contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par une combinaison des deux modalités d'évaluation et peuvent prendre des formes les plus variées et diverses : écrits, oraux, travail en groupes, etc...

1-1 - L'organisation des études

Le calendrier universitaire

Il fixe annuellement les périodes : d'enseignement, d'examens, de révisions, d'accompagnement pédagogique, de stages, de vacances universitaires. Il est voté au plus tard à la fin de l'année universitaire précédente, par la CFVU, après consultation des conseils de composantes. Il doit être porté à la connaissance des étudiants au moment de la rentrée via l'ENT et éventuellement par voie d'affichage.

L'offre de formation

L'Université Sorbonne Paris Nord organise l'offre de formation sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) rassemblant éventuellement différents éléments constitutifs (EC) proposés sous la forme de différentes activités pédagogiques pour un même enseignement. A chaque UE est attribué des crédits proportionnellement à la charge de travail qu'elle requiert de la part de l'étudiant. Le contenu pédagogique, les objectifs et le mode de contrôle des connaissances de chaque UE sont définis sur la

fiche d'UE correspondante. L'ouverture des UE est conditionnée par l'effectif des étudiants voté en CFVU.

Les mentions et parcours

Les enseignements sont structurés en mentions. Chaque mention peut éventuellement comporter différents parcours. Chaque mention est placée sous la responsabilité pédagogique d'une équipe pédagogique.

Les mentions et parcours assurent une progression cohérente et respectent les pré-requis. Ils comprennent des UE fondamentales, des UE transversales, des UE complémentaires obligatoires et des UE optionnelles. L'Université garantit la compatibilité des emplois du temps des enseignements et des examens pour les UE obligatoires et les UE optionnelles proposées.

La structure de la licence

Un parcours de formation obéit à des règles de progression basées sur des enseignements permettant l'acquisition de crédits. La licence est délivrée par l'acquisition de 180 crédits. L'enseignement repose de manière complémentaire sur les Cours Magistraux (CM), les Travaux Dirigés (TD), les Travaux Pratiques (TP), les conduites de projet, les stages, etc...

La structure du master

Un parcours de formation obéit à des règles de progression basées sur une structure des enseignements découpée en semestres, permettant chacun l'acquisition de crédits.

Le master est délivré par l'acquisition de 120 crédits, au-delà de 180 crédits validés après le baccalauréat.

La période de césure

Dans les cas où la période de césure est accordée à un étudiant par l'université via la commission césure, elle ne pourra en aucun cas donner droit à attribution de crédits ECTS.

Les modalités d'attribution de la césure font l'objet d'un règlement dédié.

1-2 - Les inscriptions

Inscription administrative et inscription pédagogique

Toute personne désirant suivre un enseignement doit être régulièrement inscrite à l'Université. Le calendrier des dates limites des inscriptions administratives par cycle est voté en CFVU. Un étudiant non inscrit régulièrement ne doit pas être autorisé à composer.

Les étudiants relevant d'un régime spécial (étudiants salariés, sportifs de haut niveau,...) bénéficient de modalités particulières de réinscription et de conservation de notes adoptées par la CFVU. En cas de demande de changement de mention, l'équipe pédagogique de la nouvelle mention déterminera quels sont les crédits du parcours déjà effectué qui pourront être pris en compte dans un projet visant cette mention.

Validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels - VAPP

La validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (VAPP) relève d'une procédure réglementée par l'article D 613-38 et suivant du code de l'éducation et mise en place par l'Université. Elle permet d'accéder aux différents niveaux des formations post-baccalauréat sans avoir le titre ou le diplôme requis.

L'étude de la demande de la validation des acquis relève des commissions pédagogiques, en relation avec les équipes pédagogiques de mentions. La validation d'acquis est prononcée par le Président de l'Université sur proposition des commissions compétentes. Pour le candidat, la validation reconnaît un niveau de pré-requis et peut également se traduire par des dispenses d'UE et la prescription d'enseignements complémentaires. Cependant, elle ne délivre pas le diplôme pour lequel la dispense a été accordée. Les modalités d'attribution de la VAPP font l'objet d'un règlement dédié.

Étudiants à statut et régime particulier

Afin d'assurer une réussite optimale à tous les étudiants et de tenir compte de la diversité des parcours de chacun, l'université propose aux étudiants des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études et examens. Les étudiants concernés sont les suivants :

- étudiants engagés : l'université reconnaît l'importance dans la construction des parcours personnels, académiques et professionnels de l'implication des étudiants au cours de leurs études. Cela concerne les étudiants élus (vice-président étudiant de l'Université et du CROUS, élus dans les conseils centraux et des composantes), les étudiants engagés dans la vie associative (président d'association ou membre actif d'association agréée), les auto-entrepreneurs, les étudiants engagés dans plusieurs diplômes et les services civiques ;
- étudiants sportifs de haut niveau et artistes de haut niveau,
- étudiants en situation de handicap ou atteint d'une maladie invalidante ou de longue durée,
- étudiants chargés de famille (parents ou soutien de famille, étudiante enceinte).

Ces étudiants peuvent demander à bénéficier d'un régime spécifique d'études avec des aménagements et en accord avec l'équipe pédagogique et la scolarité :

- priorité de choix de groupe dans les TP et les TD,
- selon les cas et sur demande : pour les UE comportant un examen terminal, la note de celui-ci vaut pour le contrôle continu. Pour les UE sans examen terminal, une épreuve spécifique est organisée ;
- autres aménagements suivant les diplômes et les composantes (accès à l'enseignement à distance, tutorat, prêt de matériel ...).

1-3 - Les examens

Le jury

La composition du jury est fixée annuellement pour chaque diplôme par un arrêté signé du Président de l'Université. Elle est rendue publique.

Le jury dispose du pouvoir de décision définitif.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'Unité d'Enseignement à la délivrance du diplôme. Il formalise les résultats de l'examen et est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui. Après proclamation des résultats sur l'ENT et voie d'affichage, l'étudiant peut obtenir ses notes auprès du service compétent.

Les décisions du jury sont prises à la majorité des membres, chacun des membres disposant d'une voix. A l'issue des délibérations, le jury établit un procès-verbal de décisions, signé par le Président du jury, pour affichage.

Affichage et proclamation des résultats

Les résultats des examens sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage. Il y sera indiqué le numéro des étudiants ainsi que leur résultat : Admis, Non Admis.

Les notes des étudiants sont strictement confidentielles : elles ne sont consultables que par les intéressés au moyen de leur ENT et de leur relevé de note.

La délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury.

Une attestation de réussite est fournie par le secrétariat pédagogique de la formation. L'obtention du diplôme est fournie après publication des résultats aux étudiants qui en font la demande via le formulaire spécifique téléchargeable sur le site internet de l'université.

Lorsque la section disciplinaire a été saisie d'une fraude ou d'un flagrant délit de fraude, aucun certificat de réussite, diplôme ou relevé de notes ne peuvent être délivrés aux candidats impliqués avant que la formation de jugement ait statué sur leur cas.



Consultation des copies et entretien

Les candidats ont droit, sur leur demande, à la consultation de leurs copies d'examen et à un entretien avec l'enseignant responsable de la matière concernée sur leurs résultats. Chaque formation doit préciser les modalités (date limite, horaire, etc...) de consultation des copies.

Contestation des résultats, voies et délais de recours

L'étudiant qui souhaite contester ses résultats peut saisir, dans le délai de deux mois qui suit la publication de la délibération, le président du jury d'un recours gracieux ou le président de l'université d'un recours hiérarchique et leur demander, pour un motif précis - erreur dans le calcul de ses notes, erreur dans le report de ses notes - un nouvel examen de son cas par le jury.

Dans le même délai, il peut aussi, s'il estime cette délibération illégale, saisir le Tribunal administratif afin d'en obtenir l'annulation¹.

Rôle des enseignants ou des examinateurs

Chaque UE comportant un contrôle continu est dotée d'un responsable pédagogique. Celui-ci veille à l'harmonisation des modalités de contrôle prévues dans les différents groupes de TD.

La convocation aux examens

La convocation des étudiants aux épreuves écrites et orales est faite par voie d'affichage au moins quinze jours avant le début des épreuves. Elle comporte une indication de la date, de l'heure et du lieu de chaque épreuve. Une convocation individuelle comportant les mêmes mentions est adressée par l'ENT aux étudiants à statut particulier et à ceux inscrits aux seuls examens terminaux et dispensés d'assiduité.

Règles générales des épreuves (épreuve écrite et épreuve orale)

Épreuve écrite

Le candidat doit composer personnellement. Il doit présenter sa carte d'étudiant ou une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour ou permis de conduire) lors de l'émargement, et se tenir à la place qui lui est assignée dans la salle d'examen.

Avant de donner connaissance des sujets, le responsable de la salle doit rappeler les consignes relatives à la discipline des examens et aux conditions de sincérité des épreuves dont la violation est susceptible de donner lieu à des poursuites disciplinaires.

Il est interdit de fumer et de se déplacer dans la salle, de déranger les autres candidats et de troubler l'épreuve en faisant du bruit, ou des mouvements intempestifs, de communiquer avec les autres candidats ou avec toute personne extérieure, de conserver sur soi ou à portée d'utilisation, tout document ou matériel qui ne serait pas explicitement autorisé, d'utiliser, même comme brouillon, un autre papier que celui qui a été distribué pour l'épreuve, d'avoir à portée d'utilisation un téléphone portable ou tout matériel électronique.

Les candidats ne doivent être en possession d'aucun document relatif à la matière traitée, sauf autorisation expresse. Tous livres, cahiers, notes diverses, ainsi tous les matériels de communication doivent être déposés dans la partie de la salle désignée à cet effet.

Le candidat doit respecter strictement la réglementation en matière de discipline et de sécurité en vigueur dans l'établissement.

Toute fraude ou toute tentative de fraude sont passibles de poursuites disciplinaires.

La durée de l'épreuve est précisée ainsi que l'heure à partir de laquelle les étudiants sont autorisés à quitter l'épreuve. Les copies rendues doivent être parfaitement anonymes.

Une fois les sujets distribués, le responsable de la salle indique aux candidats l'heure de la fin de l'épreuve.

¹ une telle annulation n'a de chance d'être obtenue que s'il y a eu une erreur matérielle dans le calcul ou le report des notes, ou s'il y a eu lieu une violation de la réglementation applicable à l'examen. L'appréciation à laquelle se livre le jury qui est souverain n'est pas, en l'état actuel de la jurisprudence, susceptible d'être discutée au contentieux. Il est ainsi relativement rare que les juridictions administratives prononcent de telles annulations.

Si un candidat se présente après le délai prévu pour être encore autorisé à composer, l'impossibilité de l'admettre à l'épreuve lui est signifiée et est portée au procès-verbal, avec mention de son heure d'arrivée.

En cas d'absence dûment justifiée, l'équipe pédagogique a capacité à proposer pour la même session une solution de remplacement visant à vérifier l'acquisition des compétences visées.

En fin d'épreuve, les candidats sont autorisés à quitter définitivement la salle. Ils doivent rendre obligatoirement une copie, même blanche, et avoir émarger. A défaut, ils seront considérés comme absents.

Épreuve orale

Le candidat doit se présenter à l'heure prévue pour l'épreuve orale. Tout candidat qui ne se présente pas est porté défaillant par l'examineur sur le procès-verbal de l'examen.

A son entrée dans la salle d'examen, l'enseignant lui fait signer la feuille d'émargement après avoir vérifié la carte de l'étudiant ou une pièce d'identité que celui-ci est tenu de lui présenter. L'examineur procède à l'interrogation de tous les candidats selon les mêmes modalités.

Si l'interrogation du candidat est précédée d'une préparation du sujet qui lui est donné, il est soumis aux règles générales.

Si l'examineur prend en flagrant délit de fraude ou constate une tentative de fraude, il dresse, selon les mêmes formes que pour les épreuves écrites un procès-verbal qu'il remet au directeur de la composante, qui le transmet au président de l'Université aux fins de poursuites. Il réalise néanmoins l'interrogation et procède à sa notation dans les mêmes conditions que les autres étudiants. S'il constate une substitution de candidat, il suspend les interrogations, dresse un procès-verbal de cette substitution et saisit immédiatement les autorités compétentes pour qu'elles prennent les mesures qui s'imposent.

Organisation de la surveillance aux examens

Une surveillance active et continue de l'ensemble des examens (contrôle continu, contrôle terminal...) est exercée pendant l'épreuve par les enseignants afin d'empêcher toute tentative de fraude, préméditée ou pas.

Le responsable de la salle et les surveillants font toutes les observations et donnent tous les avertissements qu'ils jugent nécessaires au respect de la discipline des examens. Ils sont, pendant l'épreuve, habilités à contrôler le travail des candidats. Ils peuvent notamment, en cas de doute sur le comportement d'un ou de plusieurs étudiants, leur assigner de nouvelles places.

Pour les étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un temps de composition supplémentaire, l'épreuve prend fin lorsque le temps de composition supplémentaire est achevé.

La composante doit prévoir dans les plannings des examens, le temps nécessaire pour permettre aux étudiants en situation de handicap de bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

En cas d'épreuves successives, la composante doit aussi prévoir un temps de repos suffisant pour les étudiants.

Conduite à tenir en cas de fraude (surveillance et délibération)

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend toute mesure pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Le responsable de la salle dresse un procès-verbal circonstancié de l'incident, contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

En cas de substitution de personne, ou lorsque l'auteur ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude suscitent des désordres dans la salle, ou lorsque des troubles affectent le déroulement de l'épreuve, le responsable de la salle en avise immédiatement les autorités universitaires compétentes qui peuvent prononcer l'expulsion des personnes en cause de la salle et solliciter, en cas de besoin, une intervention extérieure pour faire exécuter leur décision. La nature des troubles qui ont suscité la ou les expulsions est précisée au procès-verbal.

Le procès-verbal circonstancié de la fraude et/ou des troubles, ainsi que toutes pièces justificatives saisies sont communiquées sans délai au directeur de la composante. Il les transmet au président de l'université qui peut alors décider engager des poursuites et de saisir à cette fin la section disciplinaire de l'université compétente à l'égard des usagers.

Rectifications de notes

Lorsqu'un étudiant constate l'existence d'une erreur matérielle dans le report de ses notes ou dans le calcul de ses notes, il saisit le président du jury ou la direction de la composante par écrit de cette erreur, aux fins de rectification. Si l'erreur est effectivement constatée par le responsable de l'UE, le président du jury et le directeur de la composante, il est procédé à la correction de l'erreur, à l'édition d'un procès-verbal rectificatif signé par les trois responsables cités ci-dessus et à l'édition d'un nouveau relevé de notes

Si aucune erreur n'est constatée, l'étudiant est informé par écrit du rejet de sa demande et aucune rectification n'est portée au procès-verbal.

Dispositions particulières relatives aux étudiants en situation de handicap ou atteint d'une maladie invalidante, afin de garantir l'égalité des chances entre étudiants

Les étudiants en situation de handicap ou atteint d'une maladie invalidante peuvent bénéficier d'aménagements pour le passage des examens.

En cas de handicap ou maladie permanent (e) ou de longue durée, un rendez-vous doit être pris dès l'inscription administrative auprès du médecin universitaire (SUMPPS), délégué de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Le médecin rend un avis sur les aménagements d'examens à mettre en place.

Cette démarche doit impérativement être renouvelée en début de chaque année universitaire.

En cas d'handicap temporaire, l'étudiant doit prendre rendez-vous auprès du SUMPPS dans les meilleurs délais.

NIVEAU MASTER

Contrat pédagogique

Un contrat pédagogique doit être proposé à tous les étudiants en Master qui bénéficient d'un statut particulier : sportif de haut niveau, artiste de haut niveau, en situation de handicap, chargé de famille, etc...

Dans la cas d'un TD ou TP, les MCCC doivent mentionner précisément les types d'enseignements rendus obligatoires. Toute absence doit être justifiée auprès de l'enseignant ou de l'équipe pédagogique. Des absences non justifiées répétées peuvent conduire à un passage en contrôle terminal voire à la défaillance du candidat aux épreuves d'évaluation, après entretien avec le responsable de l'équipe pédagogique ; La décision devant lui être signifié dans un délai raisonnable et en tout état de cause avant l'examen terminal.

Une absence injustifiée à l'examen terminal entraîne la défaillance du candidat à l'UE correspondante et interdit la compensation entre les UE pour la session en cours. Il appartient au jury d'apprécier les justifications éventuelles. La convocation à la même date pour les épreuves d'un concours national constitue une justification automatique. Lors d'une absence justifiée à une épreuve d'examen terminal, le calcul de la moyenne sera effectué comme si l'étudiant avait obtenu la note 0 ; le candidat est toutefois autorisé à poursuivre les épreuves et cela n'interdit pas la compensation, sauf dispositions contraires prévues dans les MCCC de la formation.

Acquisition ou validation des UE

Une UE est acquise dès lors que l'étudiant y a obtenu une note au moins égale à 10/20, conformément aux modalités de contrôle des connaissances correspondantes.

L'UE acquise est capitalisable sans limite de temps, à condition toutefois que le contenu reste adapté au nouveau parcours envisagé.

Une UE peut être validée en application de la règle de compensation définie ci-dessous. Une UE validée ne reçoit de crédits capitalisables que dans le parcours dans lequel l'étudiant est engagé. L'acquisition de l'UE entraîne l'acquisition des crédits correspondants.

Compensation

La compensation peut être semestrielle, annuelle ou par bloc d'UE. Elle est définie pour chacune des formations dans les MCCC. Elles indiqueront par ailleurs les modalités de passage dans l'année supérieure et de redoublement.

MAITRISE

L'obtention du diplôme de maîtrise, dans la maquette de la mention de master, correspond à la validation des 60 premiers crédits de la structure des enseignements.

Le diplôme de Maîtrise pourra être délivré aux étudiants qui le demandent.

La maîtrise est délivrée avec une mention de mérite en fonction de la moyenne pondérée des notes des différentes UE.

Capitalisation et obtention du diplôme

Le diplôme de master est obtenu après validation de 120 crédits acquis et validés.

L'attribution des mentions au diplôme est la suivante :

- $12 \leq N < 14$ → mention Assez Bien
- $14 \leq N < 16$ → mention Bien
- $N \geq 16/20$ → mention Très Bien.

Le jury fait la synthèse des résultats, et propose les inscriptions ultérieures pouvant être prises compte tenu des résultats acquis et des règles de progression et de sélectivité. L'acquisition ou la validation des 60 ECTS de la première année conduit à une inscription en 2ème année de master (M2).

Le jury examine la délivrance du diplôme de master dans la mention dont il est responsable. Le jury arrête le parcours et les éléments complémentaires qui sont prévus dans le supplément au diplôme annexé au diplôme de master décerné à l'étudiant.

Evaluation des enseignements

Chaque formation fera l'objet d'une évaluation des enseignements par les étudiants au minimum une fois dans le quinquennat. Les modalités d'évaluation seront précisées dans les MCCC.

Fêtes religieuses

Un calendrier des fêtes religieuses sera voté en CFVU en début d'année universitaire. Les équipes pédagogiques devront veiller à prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter, dans la mesure de leurs moyens humains et matériels, que des examens ou des épreuves ne se déroulent aux dates qui seront indiquées.

Des autorisations d'absence devront pouvoir être accordées aux étudiants, qui en font la demande, pour la célébration d'une de ces grandes fêtes religieuses. En revanche, les demandes d'absence systématique ou prolongée seront considérées comme absence injustifiée.

Modalités de contrôle de connaissances et compétences spécifiques

Chaque composante fait valider par son conseil avant la rentrée universitaire les modalités de contrôle de connaissances et compétences spécifiques, adaptées à ses formations. Elles ne peuvent déroger au cadre général des modalités de contrôle de connaissances et compétences du cadre général.

REGLEMENT DES ETUDES ET MCCC 2023/2024

- Composante : INSTITUT GALILEE
- Nom de la Mention : CYCLE MASTER

- Date de validation par le conseil de composante : 22 juin 2023
- Date de validation en CFVU : 29 juin 2023

1. L'architecture de la mention : indiquer tous les parcours associés à la mention

Master mention Mathématiques	
1ère année	Mathématiques
2ème année	Parcours Mathématiques fondamentales
	Parcours Mathématiques des données
	Parcours franco-vietnamien de mathématiques appliquées (Hochiminhville)
Master mention MEEF	
1ère année	Mathématiques
2ème année	Mathématiques
Master mention Ingénierie Innovation en Images et réseaux	
1ère année	Ingénierie Innovation en Images et réseaux
2ème année	Ingénierie Innovation en Images et réseaux parcours réseaux
2ème année	Ingénierie Innovation en Images et réseaux parcours Images
Master mention Informatique	
1ère année	informatique
2ème année	Parcours Exploration informatique des données et décisionnel
	Parcours Programmation et Logiciel Surs
	Science des Données (Fes)
Master mention Génie des Procédés	
1ère année	Génie des procédés
2ème année	Parcours Génie des Procédés Innovants et Développement Durable
	Parcours Procédés pour la qualité de l'environnement
	Ingénierie de la Validation des Déchets (YAMOUSSOUKRO)
Master mention Sciences et Génie des Matériaux	
1ère année	Sciences et Génie des Matériaux (P2M/I2B)
2ème année	Parcours modélisation et Simulation Mécanique
	Parcours Matériaux Structure
	Parcours Matériaux Fonctionnels
	Parcours Ingénierie Biomédicale et Biomatériaux
Master mention Physique Fondamentale et Applications	
1ère année	Physique Fondamentale et Applications
2ème année	Parcours Optique et Matière

2. Inscription :

Admission en M1

L'accès d'un étudiant titulaire d'une licence à un master de l'Université Sorbonne Paris Nord est dans tous les cas, soumis à l'accord du responsable du master après étude du dossier.

Admission en M2

L'accès d'un étudiant titulaire d'un master 1 de Sorbonne Paris Nord à un master 2 de Sorbonne Paris Nord est de droit, après validation de la 1ère année, dans le cadre des parcours-types définis par l'Université, au niveau de la mention. Le choix du parcours est soumis à l'accord du responsable du master après étude du dossier dans la limite de la capacité d'accueil. L'admission en M2 pour un étudiant diplômé d'un M1 hors Sorbonne Paris Nord est soumis à l'accord du responsable du master après étude du dossier.

Nombre d'inscriptions par année

Le redoublement est autorisé uniquement sur décision du jury (voir paragraphe 7)

3. Les différentes règles de validation

Pour chaque mention de master, la formation est organisée par semestre et par unités d'enseignement (UE). Le nombre de crédits européens (ECTS) pour chaque UE, les matières composant les UE, les coefficients des matières et les modalités de contrôle des deux sessions sont présentés en annexe par mention et/ou parcours de master.

Unités d'enseignement

Les UE sont capitalisables : chaque UE est définitivement acquise, et dite validée, pour tout étudiant y ayant obtenu une note au moins égale à 10/20. L'étudiant qui a validé une UE, valide alors de façon définitive le nombre de crédits européens (ECTS) correspondant à cette UE.

Un élément constitutif d'une UE (P, TP, EvC...) n'est pas capitalisable d'une année universitaire sur l'autre, seule l'UE dont la note est au moins égale à 10/20 est capitalisée.

Les notes d'UE sont validées par délibération du jury.

Semestre

Les semestres sont capitalisables. L'étudiant qui a obtenu un semestre, obtient alors de façon définitive le nombre de trente crédits européens (ECTS) pour ce semestre.

Le jury valide le semestre dans lequel est inscrit l'étudiant lorsque celui-ci a :

- soit validé toutes les UE du semestre,
- soit obtenu une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20, en n'ayant obtenu aucune note d'UE inférieure à la note palier (7/20).

Année

Le jury du semestre 2 valide les deux semestres de 1ère année de master lorsque l'étudiant a :

- soit validé indépendamment chacun des deux semestres,
- soit obtenu une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20, en n'ayant obtenu aucune note d'UE inférieure à la note palier. Le semestre alors non validé est dit « acquis par compensation » ainsi que les UE non validées composant ce semestre.

La 2ème année de master est dite validée lorsque les deux semestres constituant cette année ont été validés.

Maîtrise et Master

La délivrance des diplômes est prononcée après délibération du jury de chaque master.

Diplôme de Maîtrise

Pour la délivrance de la maîtrise, la validation de la première année de master est nécessaire.

Diplôme de Master

Le diplôme de master est délivré après validation de la deuxième année. Le jury décerne le diplôme à tout étudiant ayant validé sa 1ère et 2ème année.

Un diplôme obtenu confère, à l'étudiant, la totalité des crédits européens prévus par le diplôme (60 ECTS pour la maîtrise, 120 pour le master)

Stages

Au semestre 4, tout étudiant doit effectuer un stage d'une durée de 4 mois minimum à 6 mois maximum qui correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par l'établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil par le biais d'une convention.

Le stage a ainsi pour but de préparer l'étudiant(e) à l'entrée dans la vie active par une meilleure connaissance de l'entreprise ou l'organisme d'accueil, et de réduire son temps d'adaptation à celui-ci et à l'emploi. Le stage s'inscrit dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l'étudiant(e). Il entre dans son cursus pédagogique et est obligatoire en vue de la délivrance du diplôme.

La note de l'UE de stage devra être au moins égale à 10/20 pour valider le semestre 4.

L'autorisation de départ en stage et sa validation sont soumises à l'approbation du Président du jury et du Responsable de formation.

* Dans le cadre du master 2 Mathématiques Fondamentales, le stage peut être remplacé par un mémoire.

UE libre

Lorsque plusieurs UEs libres sont proposées, par exemple sport, mobilité internationale et activité associatives, les activités en question peuvent être choisies par l'étudiant lequel bénéficie donc de l'encadrement associé à ces activités mais seules deux sont susceptibles d'apporter des points de bonus.

Modalités de déclaration :

Les choix d'UE libre doivent être déclarés auprès du secrétariat par écrit, dans un délai de deux semaines suivant la 1ère séance/activité de l'UE et au maximum six semaines après le début de chaque semestre. Le secrétariat en délivre un accusé de réception, qui contient l'indication du canal à travers lequel les notes doivent être communiquées au secrétariat. L'accusé de réception complète le processus déclaratif.

Pour une UE libre « sport », dispensée par le DAPS de l'université Sorbonne Paris Nord, s'adresser directement au DAPS qui remettra à l'étudiant un document prouvant son inscription à l'UE et qu'il devra remettre au secrétariat de sa formation.

Pour une UE Libre activités associatives, l'étudiant doit être membre du bureau de l'association et celle-ci doit être domiciliée à l'Université Sorbonne Paris Nord, le jury de la mention appliquera le barème : (Oral + Rapport) /2

Les notes seront transmises au secrétariat par les services dispensant ces UE libres.

Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.

Cas particulier de l'engagement étudiant :

Les étudiants engagés au sein d'activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation peuvent demander que les compétences, aptitudes et connaissances, disciplinaires ou transversales, acquises dans l'exercice de ces activités et qui relèvent de celles attendues dans leur cursus d'étude, soient validées au titre de leur formation.

Activités concernées par une reconnaissance dans le cursus de l'étudiant

- Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901
- Activités d'élus étudiants
- Activité professionnelle : pour l'étudiant exerçant une activité rémunérée, il s'agira d'évaluer des compétences disciplinaires (et non transversales) relevant de celles attendues dans le cursus d'études de l'étudiant
- Activité militaire dans la réserve opérationnelle
- Engagement de sapeur-pompier volontaire
- Engagement de service civique
- Engagement de volontariat dans les armées

Principes

- La validation résulte d'une évaluation des compétences, connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant dans le cadre des activités précitées ci-dessus.
- La validation s'inscrit dans le cadre de l'obtention du diplôme.
- Les mêmes activités ou missions dans l'engagement de l'étudiant ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation
- La reconnaissance de l'engagement se fera par le biais d'un système de bonification dans la moyenne générale. Si elle est validée, elle déclenche 2 ECTS portés sur l'annexe descriptive au diplôme."
- La mission d'engagement peut couvrir un semestre mais sera validée annuellement. Elle doit représenter un volume horaire minimum de 30 h par semestre.
- Pour bénéficier d'une reconnaissance de l'engagement, l'étudiant doit présenter sa demande au responsable de sa formation via le dossier de candidature à télécharger sur l'ENT. A l'appui, il devra fournir un document justifiant et décrivant les activités bénévoles ou professionnelles exercées lors de son engagement.
- Dans le dossier devront être exprimés les motivations et les objectifs de l'engagement en termes de développement personnel ainsi que les bénéfices attendus par rapport aux compétences développées.

Evaluation

- L'évaluation se fera annuellement sur la base d'un rapport (Fichier au format PDF) justifiant et décrivant les activités de l'engagement de l'étudiant permettant d'identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises. Le rapport n'est pas seulement descriptif. Il s'agit d'une réflexion sur les actions menées, les résultats obtenus et sur la mise en valeur des compétences acquises pouvant être transversales (travailler en équipe, être autonome, organiser un événement...) ou liées au parcours d'études choisi. Le rapport devra être visé par le référent de l'activité bénévole ou professionnelle de l'étudiant ou par le VP CFVU si ce référent n'existe pas (exemples : président d'une association ou un entrepreneur) et évalué par le responsable de formation.
- Quel que soit le type d'engagement, l'assiduité est un critère d'évaluation.
- L'évaluation du rapport s'appuie pour partie sur l'investissement personnel et l'implication effective et durable de l'étudiant durant la réalisation de sa mission, mais également sur sa capacité à présenter clairement les enjeux de son action, à proposer une réflexion sur cet engagement et les compétences acquises ou développées.

4. Les différentes règles de compensation

Unités d'enseignement

Pour chaque UE, une note d'UE est établie selon les coefficients des matières la constituant. La compensation entre les notes obtenues aux différents éléments constitutifs de l'UE est totale et s'effectue sans note palier.

Semestre

La moyenne d'un semestre d'une mention de master est établie à partir des notes des UE du semestre de cette mention et/ou parcours de master pondérées par leurs ECTS hormis les UE Transversales pondérées par leur coefficient. La compensation est annulée si une ou plusieurs notes d'UE sont inférieures à 07/20 (note palier).

Les UE non validées de ce semestre sont alors dites « acquises par compensation ».

Année et cursus

Seuls les semestres 1 et 2 se compensent entre eux pour permettre la délivrance de la maîtrise. Si l'un des semestres n'est pas validé il est alors dit « acquis par compensation » ainsi que les UE non validées composant ce semestre.

Il n'y aura pas de compensation globale sur l'ensemble du cursus master ni de compensation entre le S3 et le S4

5. Les mesures transitoires proposées dans le cadre de la nouvelle offre d'accréditation

Une commission se réunira afin de proposer des équivalences entre les UE précédemment acquises et celles figurant dans les nouvelles modalités de contrôle des connaissances et des compétences, dans le sens le plus favorable à l'étudiant.

6. Les différentes règles d'assiduité et la défaillance

Un étudiant présentant des absences injustifiées à toutes les épreuves d'une UE est déclaré défaillant à cette UE, au semestre et à l'année.

Les étudiants déclarés défaillants à l'issue du jury de session initiale doivent se manifester dans les 10 jours suivant la publication des résultats de la session initiale afin de demander à participer à la session de rattrapage.

7. Les règles de poursuites d'études

Le passage en année supérieure nécessite la validation de l'année N-1.

Redoublement :

L'éventuel redoublement est soumis à la décision du jury. En cas de redoublement le principe de capitalisation intervient pour les Unités d'Enseignement (UE) où l'étudiant a obtenu des notes supérieures ou égales à 10/20.

Les notes des UE non validées et non acquises par compensation semestrielle ne sont pas conservées. Toutes les épreuves constitutives de ces UE doivent être repassées l'année suivante dès la session initiale.

Les matières internes à une UE ainsi que les TP ne sont pas capitalisables.

L'étudiant peut demander à repasser en session initiale, une UE déjà validée de l'année dans laquelle il est inscrit. L'inscription pédagogique, soumise à l'autorisation du responsable de la formation, est obligatoire et devra être faite au plus tard 3 semaines après le début du semestre concerné, pour être effective dès la session initiale. L'étudiant doit alors repasser toutes les épreuves correspondant à cette UE. La note retenue pour l'UE sera la meilleure des notes entre celle obtenue précédemment et celle nouvellement acquise.

Un contrat pédagogique sera rédigé et signé par l'étudiant et le responsable pédagogique

8. Les régimes spécifiques

Peuvent bénéficier de régimes particuliers avec signature d'un contrat pédagogique (le contrat est caduc sans signature de l'étudiant dans les 15 jours qui suivent son établissement) :

Les étudiants salariés ou sportifs de haut niveau (inscrits sur la liste officielle du ministère des sports)

- Les étudiants doivent se signaler au secrétariat, au plus tard 3 semaines après la rentrée, munis de leurs justificatifs de situation.

Année de césure

La césure est une période facultative qui s'étend sur une durée maximale d'une année universitaire pendant laquelle l'étudiant, inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, suspend celle-ci temporairement dans le but d'acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil ou d'un établissement d'enseignement en France ou à l'étranger.

L'expérience que peut acquérir un étudiant en césure, peut prendre les formes suivantes :

- une activité salariée sous forme de Contrat à Durée Déterminée ;
- une autre formation dans notre université ou dans un autre établissement ;
- une formation professionnelle en entreprise ;
- une période de stage dans le cadre d'une autre formation que celles de l'Institut Galilée ;

- la préparation d'un projet de création d'activité ;
- un volontariat ou un service civique ;
- un autre projet personnel.

La césure est effectuée sur la base d'un volontariat de l'étudiant qui s'y engage. Les périodes de césure ne doivent pas être exigées dans le cursus pédagogique standard et doivent rester facultatives. Durant cette période de césure, la formation dans laquelle est inscrit l'étudiant est suspendue et ne peut donner lieu à inscription pédagogique, présence aux cours, TD, TP, examens, attribution de notes, etc.

La césure peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais ne peut l'être après la dernière année de cursus. L'étudiant peut effectuer au maximum une césure par cycle et sa durée est d'une année universitaire. Un étudiant redoublant peut faire la demande d'une période de césure semestrielle à condition qu'il ait validé un des niveaux de son année N (le semestre de césure devra correspondre au niveau universitaire validé).

Peut bénéficier d'une année/semestre de césure toute personne autorisée à s'inscrire dans une formation, sous statut étudiant ou apprentissage (sous réserve de l'obtention de l'accord de l'entreprise et de l'établissement). Sont en revanche exclus les étudiants inscrits en formation continue et les étudiants internationaux en échange.

Pendant la période de césure, l'étudiant conserve son statut et par conséquent possède une carte d'étudiant. Il a également accès à l'ensemble des services offerts par l'université (services numériques, bibliothèques, santé, sport, culture, CROUS...).

La période de césure ne peut donner lieu à l'obtention d'ECTS ni à un bilan de compétences établi par l'université. Il appartient à l'étudiant de demander au responsable de son organisme d'accueil (entreprise, association, ...) dans lequel il effectue sa césure de procéder à l'établissement d'un bilan de compétences qui ne pourra pas être porté sur le supplément du diplôme.

La période de césure n'est pas accordée de droit. L'étudiant doit obligatoirement déposer une candidature. Le projet de césure doit être accepté par le directeur des études, par le Directeur de la composante puis être soumis à la < commission césure > avant la validation finale par le Président de l'université ou son représentant. De ce fait, l'étudiant effectue sa demande à partir d'un formulaire unique (téléchargeable sur le site de l'université – rubrique < Vie de Campus >). Les demandes de césure seront examinées par une Commission de l'établissement dite < Commission Césure > qui se réunit une fois par an (mi-juillet). A l'issue de la commission, l'étudiant sera informé par courrier de la décision le concernant. Cette dernière, sera également communiquée au directeur de l'Institut Galilée ainsi qu'au Directeur des études concerné. En cas de réponse négative, l'étudiant devra procéder à son inscription administrative et pédagogique suivant la procédure de l'établissement.

Une fois obtenu l'accord de la période de césure par décision de la commission, l'étudiant doit dans les 8 jours après notification de la décision :

- signer le contrat pédagogique qui conditionnera son départ en période de césure et garantira son inscription au sein de la formation à l'issue de sa période de césure ;
- s'inscrire administrativement auprès du pôle inscription pour obtenir le statut d'étudiant en période de césure durant l'année universitaire N+1. En plus des pièces justificatives habituellement demandées, l'étudiant devra se munir de son dossier de césure revêtu de la décision favorable du Président de l'université (ou de son représentant), du contrat pédagogique signé, d'une attestation d'autorisation d'inscription en année N+1.

Le contrat pédagogique signé avant le départ de l'étudiant en période de césure garantit son inscription au sein du parcours de la formation dans le ou les niveaux dans lesquels il a été admis avant son départ en césure. L'étudiant pourra, par conséquent, réintégrer son cursus de formation au retour de sa période de césure.

9. La gestion des examens

Deux sessions d'examen sont organisées pour chaque semestre, une session initiale pour chaque UE suivie d'une session de rattrapage pour les UE non validées. L'intervalle entre ces deux sessions est d'au moins un mois.

La publication des résultats de toutes les sessions doit intervenir au plus tard six semaines après la fin de la dernière épreuve.

Session Initiale

La session initiale est organisée selon le régime du contrôle continu et selon les modalités précisées en annexe.

Tout étudiant absent à une épreuve pour laquelle il est inscrit obtient la note 0 à cette épreuve.

Un étudiant présentant des absences injustifiées à toutes les épreuves d'une UE est déclaré défaillant à cette UE, au semestre et à l'année.

Session de rattrapage

Toutes UE acquises le sont définitivement.

Pour les UE non validées à la session initiale, l'étudiant a droit à une session de rattrapage.

L'étudiant doit s'inscrire auprès du secrétariat dans les 10 jours suivant la publication des résultats de la session initiale afin de demander à participer à la session de rattrapage.

La note prise en compte pour l'UE sera le maximum entre la note obtenue en session initiale et celle obtenue en session de rattrapage

Lors des épreuves de session de rattrapage, l'étudiant inscrit son nom, en début d'épreuve, sur l'ensemble des copies dont il dispose et ne cache ses copies qu'au moment d'émarger, après vérification par l'enseignant en charge de l'émargement.

Règlement des examens :

ARTICLE 1

Les étudiants sont convoqués aux épreuves par voie d'affichage sur le panneau de leur formation et sur leur ENT dans la rubrique Informations pédagogiques. Seule cette convocation fait foi.

Les surveillants de l'épreuve doivent contrôler l'identité de l'étudiant au moment de l'émargement.

Les étudiants justifient de leur identité par la présentation de leur carte d'étudiant. En cas d'oubli, ils peuvent présenter leur carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour ou permis de conduire.

Les étudiants ne pouvant présenter aucun de ces documents ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve. Les titres de transports, carte de bibliothèque et autres documents, même avec photo, ne sont pas admis comme justificatifs d'identité.

L'accès aux salles de contrôle est réservé aux étudiants régulièrement convoqués. Un étudiant ne figurant pas sur la liste d'émargement peut, sous réserve de vérification ultérieure, être autorisé à composer par l'enseignant responsable de salle. L'étudiant est alors ajouté à la liste d'émargement et mention en est portée au procès-verbal de l'épreuve. S'il s'avère par la suite que l'étudiant a composé à tort, sa copie ne sera pas prise en compte.

Les étudiants doivent prendre leurs dispositions pour arriver dans leur salle 30 minutes avant l'heure prévue du début de l'épreuve. Ils doivent déposer leurs effets personnels (sacs, cartables, pochettes, téléphone, appareils connectés, casques, écouteurs...) au fond de la salle.

Les surveillants de l'épreuve sont présents dans la salle et s'assurent de la présence des sujets et des copies au moins dix minutes à l'avance.

Les places étant numérotées, chaque candidat s'installe à la table repérée par le numéro qui lui a été attribué et qui figure sur les listes affichées à l'entrée de la salle. Si ce numéro ne lui a pas été affecté, l'étudiant s'adresse à l'un des surveillants qui lui affecte une place. Les surveillants peuvent attribuer de nouvelles places aux candidats (Places trop rapprochées, mobilier défectueux, etc...)

Pour des raisons de sécurité évidentes, les départements ou services d'enseignements prennent leurs dispositions pour qu'il y ait au moins deux surveillants par salle. Ceux-ci distribuent au début de l'épreuve les sujets et les copies et s'assurent que les tableaux sont effacés.

À l'issue de l'épreuve, les surveillants remplissent le procès-verbal d'épreuve sur lequel figurent en particulier le nombre d'étudiants figurant sur la liste d'émargement, le nombre de présents, le nombre d'étudiants présents mais non-inscrits sur la liste d'émargement, le nombre de copies remises par les étudiants (copies blanches incluses) et les observations ou incidents constatés pendant l'épreuve.

Ce document et la feuille d'émargement sont remis au secrétariat immédiatement après l'épreuve avec les copies et brouillons inutilisés.

ARTICLE 2

L'accès aux salles de contrôles sera interdit à tout étudiant qui se présentera après la distribution des sujets.

Conformément aux circulaires citées en référence, aucun étudiant ne peut quitter la salle pendant une heure après la distribution des sujets. Passé ce délai, tout étudiant manifestant le besoin de sortir

de la salle avant la fin de l'épreuve demande l'autorisation à l'un des surveillants et, après avoir précisé le motif de sa demande, lui remet son sujet, sa copie et ses brouillons. Ils lui sont rendus lorsqu'il revient à sa place.

Tout étudiant ayant pénétré dans la salle de contrôle doit inscrire ses nom, prénom et formation sur sa copie et la rendre avant la fin de l'épreuve, même si elle est blanche. Il indique le nombre d'intercalaires éventuels et les identifie.

Pendant le déroulement des épreuves, les candidats restent à leur place et veillent à ne pas troubler le bon déroulement des épreuves. Ils ne déposent aucun document sur les tables voisines si celles-ci sont libres. Les copies supplémentaires ou les feuilles de brouillon leur sont remises par les surveillants.

Il ne peut sortir temporairement qu'un étudiant à la fois par salle.

Nul ne peut quitter définitivement la salle avant la fin de l'épreuve sans avoir émarginé une seconde fois.

ARTICLE 3

L'utilisation des documents, des dictionnaires et des calculatrices pendant les épreuves sera indiquée clairement en tête du sujet.

L'utilisation des baladeurs, téléphones portables et autres objets de communication et de traduction est interdite dès l'entrée dans la salle d'examen. Ces objets doivent être éteints et rangés à l'écart avec les effets personnels des étudiants. Tout accès à ceux-ci est interdit pendant l'épreuve. Toute présence sur la table ou sur soi d'un de ces appareils sera donc assimilée à une tentative de fraude.

Dans le cadre d'une évaluation (rapport de projet, compte rendu de TP ou autre), le plagiat est considéré comme une fraude et est susceptible d'être sanctionné en tant que telle suivant la procédure disciplinaire².

ARTICLE 4

Ne peuvent être admis dans une séance de TP que les étudiants qui ont régularisé leur inscription administrative et pédagogique.

✓ **Publication des résultats et dispositif de consultation des copies**

Les résultats des épreuves sont affichés au plus tard six semaines après l'épreuve (vacances universitaires comprises) et, en tout état de cause, avant l'épreuve suivante de la même discipline et sont soumis à la validation ultérieure par le jury.

Les copies d'examens peuvent être consultées par les étudiants qui en font la demande auprès de l'enseignant responsable. Cette demande doit être effectuée dans un délai de deux semaines après publication des résultats.

Il est rappelé que cette consultation ne peut donner lieu à contestation, que les jurys sont souverains et que, sauf erreur manifeste, leurs décisions sont définitives.

10. Evaluation des enseignements

À l'issue de l'année, la délivrance du relevé de notes sera assujettie à l'évaluation par l'étudiant des enseignements de l'année concernée. Cette évaluation anonyme sera réalisée en ligne.

11. Cursus EUR PNGS-M&CS

L'École universitaire de Recherche « **Paris Nord Graduate School in Mathematics and Computer Science** » (EUR PNGS-M&CS) est conçue comme une formation selective sur 5 ans (master puis doctorat) ;

Au niveau master, il s'agit d'une formation de type *majeure/mineure* s'appuyant sur les masters mention

- Mathématiques,
- Informatique, et
- Ingénierie et Innovation en Images et Réseaux,

Chacun de ces trois masters dispose d'un cursus « EUR PNGS-M&CS » (appelé EUR ci-après). Les étudiants intégrant l'EUR en master 1 ou 2 s'inscrivent dans le cursus EUR du master (ou l'un de ses parcours en M2) correspondant à la majeure choisie. Hormis les points exposés ci-dessous, les présentes MCCC s'appliquent sans changement aux cursus EUR.

Admission. L'admission en cursus EUR en M1 ou en M2 est soumise à l'accord du responsable du master ou parcours correspondant à la majeure et du responsable de l'EUR. Un étudiant ayant été admis dans l'un des cursus EUR en M1 et validant le M1 (comme spécifié dans son contrat pédagogique) est admis de droit dans le cursus EUR de M2 correspondant à la même majeure.

Jury. Le Jury d'un cursus EUR est formé des membres du jury de la mention ou parcours correspondant à la majeure, auquel se joint le responsable EUR.

Unités d'enseignement transverses « EUR ». Le comité exécutif², qui inclut en particulier les responsables des trois master et le responsable EUR, pourra proposer chaque année la création d'UE transverses « EUR », sous la forme d'un cours (6ECTS), d'un séminaire (3ECTS), ou d'un stage (3ECTS). Ces UE sont alors rattachées à la liste des UE de M2 de deux ou trois des mentions ci-dessus, en fonction de leurs contenus thématiques.

Contrat pédagogique. Un contrat pédagogique semestriel est établi pour chaque étudiant d'un cursus EUR lors d'un dialogue entre l'étudiant, son tuteur, le responsable de la mention de la majeure, et le responsable EUR. Il est soumis à la validation du comité exécutif de l'EUR. Le contrat pédagogique spécifie les cours de la majeure et de la mineure à suivre et/ou à valider, pour totaliser 60 ECTS par ans. Sauf dérogation validée en comité exécutif, le cursus figurant sur les contrats pédagogiques semestriels inclut des cours de la mention majeure, et des cours choisis hors de la mention majeure. Ces cours « **hors majeure** » pourront être choisis dans une autre mention de master mentionnée ci-dessus, à l'École d'Ingénieurs Sup Galilée, dans des masters hors Sorbonne Paris Nord (par exemple lors d'une mobilité), ainsi que parmi les unités d'enseignement transverses « EUR ». À titre exceptionnel, des cours de M1 (représentant une ouverture importante par rapport au cursus

2 Le comité exécutif est composé de 8 membres : directions des laboratoires, directions des masters, direction de l'école doctorale Galilée, plus le responsable de l'EUR. Il a en charge un suivi régulier des différentes actions (encadrement des étudiants, cohérence de la formation, gestion budgétaire).

antérieur de l'étudiant) pourront aussi figurer sur le contrat pédagogique pour valider des ECTS de M2 «hors majeure».

12. Droits et devoirs de l'étudiant

L'étudiant a le droit :

De recevoir un enseignement de qualité.

À une organisation performante des examens limitant au mieux le risque de fraudes.

De recevoir, dès son inscription, des informations précises et actualisées sur l'Université, ses programmes et ses services ;

D'être informé pour chaque UE :

a) des objectifs et des contenus ;

b) des modalités d'organisation des cours sous la forme d'enseignements magistraux, de séminaires, travaux tutorés, travaux dirigés ou travaux pratiques, travaux de recherche, visites et stages, activités individuelles ou en groupe ;

c) des modalités de participation des étudiants ;

d) de la répartition des différents cours dans le temps ;

e) des modalités d'évaluation ;

À une évaluation équitable et objective de son travail, de ses examens et prestations ;

À ce que ses travaux et examens soient notés et corrigés dans des délais raisonnables ;

De consulter sa copie d'examen après que celle-ci ait été corrigée, et de prendre connaissance des critères d'évaluation ;

De contester des résultats d'évaluation des examens et prestations devant une instance mandatée à cet effet, conformément aux procédures de l'Université ;

De demander en toute confidentialité assistance aux membres du personnel de l'Université ;

De bénéficier, dans le respect des règles de déontologie sur l'utilisation des ressources informatiques mises à sa disposition par l'Université, de la confidentialité de ses courriers électroniques et de ses fichiers informatiques qui utilisent les infrastructures informatiques mises à disposition par l'Université ;

De discuter, d'enquêter et de s'exprimer librement sur tous les sujets en relation avec les matières enseignées, sans crainte de représailles sous réserve de respecter les règles fondamentales de politesse et de déontologie ;

De créer et de rejoindre toute association promouvant les intérêts communs des étudiants.

L'étudiant a le devoir :

De donner dès son inscription des informations aussi complètes, précises et actualisées que possible ; l'étudiant ayant des besoins spécifiques doit prévenir l'institution de son invalidité avant son inscription afin que celle-ci puisse prendre toutes les dispositions nécessaires à son accueil ;



D'agir en membre responsable de la communauté institutionnelle en adoptant une attitude responsable et respectueuse envers le personnel et les autres étudiants et en se conformant aux règlements internes de l'Université ;

De justifier ses absences via l'application dédiée dans un délai de 48h ;

De respecter le droit d'autrui d'exprimer librement ses points de vue et opinions et de ne pas empiéter sur les droits des membres de l'Université ou des autres étudiants ;

De respecter les principes de déontologie sur l'utilisation des ressources informatiques mises à sa disposition par l'Université ;

De ne pas interrompre ou empêcher l'enseignement ou toute procédure administrative ;

De respecter le lieu de travail et les activités académiques des autres ;

De respecter les délais fixés pour la soumission des travaux ;

De ne pas avoir recours au plagiat, à la fraude ou à toute autre méthode inéquitable ;

De se soumettre à un contrôle de son identité avant la distribution des sujets d'examen.

ARCHITECTURE DES FORMATIONS - CYCLE MASTER - INSTITUT GALILEE

Année universitaire 2023-2024

Master mention Mathématiques

1ère année	Mathématiques
2ème année	Parcours Mathématiques Fondamentales Parcours Mathématiques des Données Parcours franco-vietnamien de mathématiques appliquées (Hochiminhville)

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

1ère année	Mathématiques
2ème année	Mathématiques

Master mention Ingénierie Innovation en Images et réseaux

1ère année	Ingénierie Innovation en Images et Réseaux
2ème année	Ingénierie Innovation en Images et Réseaux parcours Réseaux
2ème année	Ingénierie Innovation en Images et Réseaux parcours Images

Master mention Informatique

1ère année	Informatique
2ème année	Parcours Exploration Informatique des Données et Décisionnel Parcours Programmation et Logiciel Surs Science des Données (FES)

Master mention Génie des Procédés

1ère année	Génie des Procédés
2ème année	Parcours Génie des Procédés Innovants et Développement Durable Parcours Procédés pour la Qualité de l'Environnement Ingénierie de la Gestion des Déchets (YAMO USSOUKRO)

Master mention Sciences et Génie des Matériaux

1ère année	Sciences et Génie des Matériaux
2ème année	Parcours Modélisation et Simulation Mécanique Parcours Matériaux Structure Parcours Matériaux Fonctionnels Parcours Ingénierie Biomédicale et Biomatériaux

Master mention Physique Fondamentale et Applications

1ère année	Physique Fondamentale et Applications
2ème année	Parcours Optique et Matière

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 1
Mention	Mathématiques
Parcours	Mathématiques
Code étape	G4MATH

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 1												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
G4MAAAR	Algèbre, Analyse, Probabilités (révisions)	UEF	24	9	9		4	4	Evc			
G4MAARB	Arithmétique et applications (titre un peu changé)	UEF	30	30			6	6	Max(P,(Evc+P)/2)	Pa		P. Boyer
G4MAPR1	Probabilités	UEF	30	30			6	6	Max(P,(Evc+P)/2)	Pa	MACS 2	B. Mallein/L. Tournier
Cours optionnels (1 au choix)												
G4MAAL2B	Analyse fonctionnelle fondamentale	UEF	30	30			6	6	Max(P,(Evc+P)/2)	Pa		P. Souplet/ H. Boumaza
G4MAAL2B	Analyse fonctionnelle applications aux données (Optimist	UEF	30	30			6	6	Max(P,(Evc+P)/2)	Pa		F. Nier
Cours optionnels (1 au choix)												
G4MATA	Topologie algébrique	UEF	30	30			6	6	Max(P,(Evc+P)/2)	Pa		C. Ausoni
G4INFGA	Géométrie Algorithmique	UEF	18	18			6	6	sup((P1+P2)/2,P2)	Ex	M1 Info	L. Pournin
Cours optionnels (1 au choix)												
GANGM1A	Anglais	UET	10	10			2	1	(Evc+P)/2	Pa	M1	C. Dury
G4FLE	Français Langues étrangères	UET					2	1	Evc	Pa		Espace Langues
Cours Facultatifs												
GTECM1A	TEC		10	10							M1	T.Sépulchre
	Ue Libre 1											
	Ue Libre 2											
TOTAL			192	9	0	30	29					
Semestre 2												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
G4MASTAT	Statistiques	UEF	30	30			6	6	Max(P,(Evc+P)/2)	Pa		B. Mallein
G4MAM	TER	UEF		8			10	10	(O+R)/2			
Cours optionnels (1 au choix)												
G4MAAL1A	Algèbre Linéaire fondamentales	UEF	30	30			6	6	Max(P,(Evc+P)/2)	Pa		L. Rigal
G4MAAL1B	Algèbre Linéaire applications aux données	UEF	30	30			6	6	Max(P,(Evc+P)/2)	Pa		L. Rigal/E. Hoffbeck
Cours optionnels (1 au choix)												
G4MAAHA	Analyse Harmonique mathématiques fondamentales	UEF	30	30			6	6	Max(P,(Evc+P)/2)	Pa		F. Nier/J. Jendrej
G4MAAHB	Analyse Harmonique applications aux données	UEF	30	30			6	6	Max(P,(Evc+P)/2)	Pa		F. Nier/T. Duyckaerts
Cours optionnels (1 au choix)												
GANGM1B	Anglais	UET	10	10			2	1	(Evc+P)/2	Pa	M1	C. Dury
G4FLE2	Français Langues étrangères	UET					2	1	Evc	Pa		Espace Langues
Cours Facultatifs												
GTECM1A	TEC		10	10							M1	T.Sépulchre
	Ue Libre 1											
	Ue Libre 2											
TOTAL			160	168	0	0	30	29				
TOTAL			352	168	9	0	60	58				

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 1
Mention	Mathématiques
Parcours	Ecole Normale Supérieure
Code étape	G4MAT9

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours optionnels (3 au choix)												
G4MA9AL	Algèbre 2	UEF	36	18			12	12	EvC	Pa		
G4MA9AC	Analyse Complexe	UEF	36	18			12	12	EvC	Pa		
G4MA9AF	Analyse Fonctionnelle	UEF	36	18			12	12	EvC	Pa		
G4MA9GD	Géométrie Différentielle	UEF	36	18			12	12	EvC	Pa		
G4MA9LO	Logique	UEF	36	18			12	12	EvC	Pa		
G4MA9PS	Processus stochastiques	UEF	36	18			12	12	EvC	Pa		
Cours optionnels (1 au choix)												
G4MA9AE	Analyse des EDP	UEC	36	18			12	12	EvC	Pa		
G4MA9MD	Mathématiques des données	UEC	36	18			12	12	EvC	Pa		
G4MA9MM	Modélisation mathématique et numérique	UEC	36	18			12	12	EvC	Pa		
G4MA9ST	Statistiques	UEC	36	18			12	12	EvC	Pa		
G4MA9SD	Systèmes Dynamiques	UEC	36	18			12	12	EvC	Pa		
G4MA9TA	Topologie Algébrique	UEC	36	18			12	12	EvC	Pa		
Cours obligatoire												
G4MA9GT	Groupe de travail	UEF				18	12	12	EvC			
TOTAL			144	72	0	18	60	60				

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 2
Mention	Mathématiques
Parcours	Mathématiques des Données
Code étape	G5MATD

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 1												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours optionnels (28 ECTS au moins au choix)												
G5MDATD	Analyse Topologique des Données	UEF	15	12	15		4	4	(EvC+P)/2	Ex		G. Ginot
G5MDCE	Cryptographie	UEF	15	12	15		4	4	Evc	Ex		P. Boyer
G5MDSG	Statistiques en grandes dimensions	UEF	15	12	15		4	4	Evc	Ex		T. M. Pham Ngoc
A créer	Théorie de l'information	UEF	15	12	15		4	4	Evc	Ex		C. Fougeron
G5MDPJ	Projet	UEF		30			4	4	Evc			J. Lacaille
G5E12DAS	Apprentissage statistique	UEF	15		15		4	4	(2P+EvC)/3	Ex	M2 EID2	
G5E12DSE	Statistique exploratoire multidimensionnelle	UEF	15		15		4	4	Evc	Ex	M2 EID2	
G5E12DSD	Science des données numériques	UEF	15		15		4	4	(2P+EvC)/3	Ex	M2 EID2	
G5MDUD1	UE de découverte 1 *	UEF										
Cours obligatoire												
GANGM2	Anglais	UET	10	10			2	1	(EvC+P)/2	Ex	M2	G. GRILL
Cours Facultatifs												
G5TEC3	TEC		7,5	7,5							M2	T. Sepulchre
	Ue Libre 1											
	Ue Libre 2											
TOTAL			122,5	95,5	105	0	30	29				
Semestre 2												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours optionnels (4 ECTS au moins au choix)												
G5E12DDL	Deep Learning	UEF	15		15		4	4	(2P+EvC)/3	Ex	M2 EID2	
G5MDSB	Statistiques biomédicales	UEC	15		15		4	4	Evc	Ex		M. Clertant
G5MDUD2	UE de découverte 2 *	UEC										
Cours obligatoire												
G5MDST	Stage	UEF					26	26	(R+S)/2			
Cours Facultatifs												
	Ue Libre 1	UEC										
	Ue Libre 2											
TOTAL			15	0	15	0	30	30				
TOTAL			137,5	95,5	120	0	60	59				

* le choix de l'UE de découverte doit être validée par le responsable de la formation

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 2
Mention	Mathématiques
Parcours	Mathématiques Fondamentales
Code étape	G5MATF

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 3												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
G5MFMF1	Mathématiques : cours fondamental 1 *	UEF	24	12			9	9	P	Pa	Université de Paris et Sorbonne Université	
G5MFMF2	Mathématiques : cours fondamental 2 *	UEF	24	12			9	9	P	Pa	Université de Paris et Sorbonne Université	
G5MFMS	Mathématiques : cours spécialisé 1 *	UEF	24				9	9	P	Pa	Université de Paris et Sorbonne Université	
G5MFAC	Ue d'ouverture ***	UET					3	3	Evc			
UE spécifique parcours EUR												
	Combinatoire et probabilités**	UET	26				6		EvC		EUR M2	
	Le petit séminaire de combinatoire et probabilités	UET	14				3		EVC		EUR M2	
Cours Facultatifs												
	Ue Libre 1								Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
	Ue Libre 2								Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
	TOTAL		72	24	0	0	30	30				
Semestre 4												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
G5MFMS1	Mathématiques : cours spécialisé 2 *	UEF	24				9	9	P	Pa	Université de Paris et Sorbonne Université	
G5MFS	Stage ou mémoire	UEF					21	21	S			
	TOTAL		96	0	0	0	30	30				
	TOTAL		168	24	0	0	60	60				

* Un cours à choisir parmi la liste fournie en annexe.

** L'UE "le petit séminaire combinatoire et probabilités" doit être obligatoirement suivi avec cette UE

*** L'UE d'ouverture correspond à des activités complémentaires choisies en accord avec le responsable du M2.

Parmi les possibilités : exposé oral et/ou écrit dans le cadre d'un groupe de travail, rapport écrit et/ou oral sur un cours ou séminaire « extérieur », et également des cours de langue (français langue étrangère ou autre).

Il est possible, avec l'accord du responsable du Master, de remplacer une des UE fondamentales ou l'UE spécialisée par une UE "mathématiques appliquées" formée de cours de la troisième année de l'option MACS de l'école d'ingénieur "Sup Galilée".

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 2
Mention	Mathématiques
Parcours	franco-vietnamien de mathématiques appliquées
Code étape	G5FVMA

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 3											
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF), UE Complémentaire (UEC) UE transversale (JET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Responsable
			CM	TD	TP	Autres					
Cours optionnels (5 au choix)											
G5MAFTE	Théorie des équations aux dérivées partielles	UEF	20	20			6		Ex et Evc	Pa	Up13 L.Halpern
G5MAFCH	Calcul haute performance	UEF	20	20			6		Ex et Evc	Pa	établ. partenaire français
G5MAFAM	Aspects mathématiques de la science des données	UEF	20	20			6		Ex et Evc	Pa	établ. partenaire français
G5MAFSB	Statistiques de base	UEF	20	20			6		Ex et Evc	Pa	établ. partenaire français
G5MAFOC	Optimisation et Contrôle	UEF	20	20			6		Ex et Evc	Pa	établ. partenaire français
G5MAFPR	Probabilités	UEF	20	20			6		Ex et Evc	Pa	établ. partenaire français
G5MAFOA	Optimisation pour l'apprentissage machine	UEF	20	20			6		Ex et Evc	Pa	établ. partenaire français
G5MAFSA	Statistiques avancées	UEF	20	20			6		Ex et Evc	Pa	établ. partenaire français
G5MAFAD	Analyse numérique des équations aux dérivées partielles	UEF	20	20			6		Ex et Evc	Pa	établ. partenaire français
TOTAL			140	140	0	0	30	0			
Semestre 4											
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF), UE Complémentaire (UEC) UE transversale (JET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Responsable
			CM	TD	TP	Autres					
1 BLOC AU CHOIX											
BLOC 1 : stage au sein d'un laboratoire français ou étranger											
G5MFS	Stage	UEF					30		S		
BLOC 2 : Période d'étude au sein d'une université partenaire française											
G5MAFCA1	cours avancé de master 2						minimum 10 ECTS				
G5MAFPT1	Projet tuteuré de fin d'étude						minimum 20 ECTS				
BLOC 3 : Période d'étude au sein de la HCMUS											
G5MAFCA2	cours avancé de master 2						minimum 10 ECTS				
G5MAFPT2	Projet tuteuré de fin d'étude						minimum 20 ECTS		S		
TOTAL			0	0	0	0	30	0			
TOTAL			140	140	0	0	60	0			

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 1
Mention	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la Formation (MEEF)
Parcours	Mathématiques
Code étape	G4MFMI

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 1												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Note plancher	Session Initiale	Session rattrapage	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
	Algèbre et Géométrie 1	UEF	30	30			5	5	Moyenne pondérée à 7/20	Evc	Pa	
	Analyse et Probabilités 1	UEF	30	30			6	6		Evc	Pa	
	Exposer des mathématiques 1	UEF	15	15			3	3	Evc	Pa		
	Didactique et Histoire des Mathématiques	UEF	10	27	12		5	5	7/20	Evc	Pa	
	Culture Professionnelle Commune 1	UET	5	25			2	2	7/20	Evc	Pa	
	Construction du Mémoire 1	UEF	0	6	6		4	4	7/20	Evc	Pa	
	Découverte du Milieu Professionnel 1	UEF	0	6	6		3	3	7/20	Evc	Pa	
	Langue Vivante Etrangère 1	UET	0	18	6		2	2	10/20	Evc	Pa	
TOTAL			90	157	30	0	30	30				
Semestre 2												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Note plancher	Session Initiale	Session rattrapage	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
	Algèbre et Géométrie 2	UEF	27	28			5	5	Moyenne pondérée à 7/20	EvC	Pa	
	Analyse et Probabilités 2	UEF	27	28			5	5		EvC	Pa	
	Exposer des mathématiques 2	UEF	15	15			3	3	EvC	Pa		
	Didactique et Histoire des Mathématiques	UEF	6	26	12		4	4	7/20	EvC	Pa	
	Culture Professionnelle Commune 2	UET	4	18	3		2	2	7/20	EvC	Pa	
	Construction du Mémoire 2	UEF	1,5	6	9		6	6	7/20	EvC	Pa	
	Découverte du Milieu Professionnel 2	UEF	0	3	3		3	3	7/20	EvC	Pa	
	Langue Vivante Etrangère 2	UET	0	18	6		2	2	10/20	EvC	Pa	
TOTAL			80,5	142	27	0	30	30				
TOTAL			171	299	57	0	60	60				

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 2
Mention	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la Formation (MEEF)
Parcours	Mathématiques
Code étape	G5FMFI

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 3												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Note plancher	Session Initiale	Session rattrapage	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
	Algèbre et Géométrie 3	UEF	9	9			2	2	Moyenne pondérée à 7/20	EvC	Pa	
	Analyse et Probabilités 3	UEF	9	9			2	2		EvC	Pa	
	Exposer des mathématiques 3	UEF	16	17			5	5	EvC	Pa		
	Didactique et Histoire des Mathématiques 3	UEF	9	27	9		5	5	7/20	EvC	Pa	
	Culture Professionnelle Commune 3	UET	5	22	3		2	2	8/20	EvC	Pa	
	Construction du Mémoire 3	UEF	0	6	6		7	7	8/20	EvC	Pa	
	Découverte du Milieu Professionnel 3	UEF	0	3	3		7	7	8/20	EvC	Pa	
TOTAL			48	93	21	0	30	30				
Semestre 4												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Note plancher	Session Initiale	Session rattrapage	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
	Résolution de Problèmes	UEF	9	9			2	2	Moyenne pondérée à 7/20	EvC	Pa	
	Exposer des mathématiques 4	UEF	30	30			9	9		EvC	Pa	
	Didactique et Histoire des Mathématiques 4	UEF	6	21	12		7	7	7/20	Ex	Pa	
	Culture Professionnelle Commune 4	UET	4	19	2		2	2	8/20	EvC	Pa	
	Construction du Mémoire 4	UEF	1,5	9	0		3	3	8/20	EvC	Pa	
	Découverte du Milieu Professionnel 4	UEF		3	3		7	7	8/20	EvC	Pa	
TOTAL			51	91	17	0	30	30				
TOTAL			99	184	38	0	60	60				

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 1
Mention	Ingénierie et Innovations en Images et réseaux
Parcours	Ingénierie et Innovations en Images et réseaux
Code étape	G43IR

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 1												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
G43IRTI	Théorie de l'information	UEF	21	18			5	5	(P+EVC)/2	Pa		A. Beghdadi
G43IRFM	Fondamentaux Mathématiques	UEF	21	21			4	4	(2P1 + 3P2+EVC)/6	Pa		M. Zerzeri
G43IRUN	Système d'exploitation : UNIX	UEF	9		15		3	3	(2P+TP)/3	Pa		S. Boudjit
G43IRTS	Traitement numérique du signal	UEF	16,5	15	24		5	5	(P1+2P2+TP)/4	Pa		G. Dauphin
G43IRPJ	Programmation orienté objet avancée sous Java	UEF	21		27		5	5	(2P+TP)/3	Pa		K. Foughali
G43IRRD	Réseaux locaux	UEF	15	12	6		4	4	P	Pa		K. Chen
GANGM1A	Anglais	UET	10	10			2	1	(EVC+P) /2	Pa	M1	C. Duny
GTECM1A	TEC	UET	10	10			2	1	(D+P+2O)/4	Pa	M1	T.Sépulchre
Cours Facultatifs												
	Ue Libre 1	UET							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
	Ue Libre 2	UET							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
	TOTAL		123,5	86	72	0	30	28				
Semestre 2												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
G43IRPI	Protocoles Internet	UEF	21	18	21		6	6	(2P+TP)/3	Pa		S. Boudjit
G43IRIV	Images de synthèse et réalité virtuelle	UEF	18		15		3	3	(P+TP)/2	Pa		Z. Ming
G43IR TIN	Traitement d'images Numériques	UEF	21	15	15		5	5	(2P+TP)/3	Pa		Z. Ming
G43IRJRI	Algorithmes et méthodes pour les réseaux et les images	UEF	15		18		3	3	(2P+TP)/3	Pa		M-Y. Saidi
G43IRCL	Conception logicielle par objets	UEF	12	6	12		3	3	EVC	Pa		K. Foughali
GANGM1B	Anglais	UET	10	10			2	1	(EVC+P) /2	Pa	M1	C. Duny
GTECM1B	TEC	UET	10	10			2	1	(D+P+2O)/4	Pa	M1	T.Sépulchre
Cours optionnels (6 crédits)												
G43IRSR	Sécurité des Réseaux	UEF	12		12		2	2	EVC	Pa		M-Y. Saidi
G43IRRA	Réseaux avancés	UEF	12	6	4		2	2	EVC	Pa		T. M. T. Nguyen
G43IRPD	Projet tutoré	UEF					4	4	(Rapp+Exp)/2	Pa		M-Y. Saidi
G43IRCS	Calcul scientifique et programmation avancée	UEF	12	3	9		2	2	(2P+TP)/3	Pa		M-Y. Saidi
G4INFAS	Administration système	UEF	18	18			4	4	sup ((EVC+CR de TP)/2, EVC)	Pa	M1 INFO	M.Sow
G43IRCL	UE de découverte d'un autre master de l'institut Galilée	UEF					2 ou 4	2 ou 4				M-Y. Saidi
Cours Facultatifs												
	Ue Libre 1	UET							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
	Ue Libre 2	UET							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
	TOTAL		161	86	106	0	30	28				
	TOTAL		284,5	172	178	0	60	56				

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 20232-2024

Composante	Institut Gallée
Niveau d'étude	Master 2
Mention	Ingénierie et Innovation en images et réseaux
Parcours	Images
Code étape	G53IRI

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 3											
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF), UE Complémentaire (UEC) UE transversale (JET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Responsable
			CM	TD	TP	Autres					
Cours obligatoires											
G5M3IRCT	Codage et Transmission de contenus Multimédia	UEF	24	18		4	4	SUP((Pi+Pr)/2, (Pi+Pr+TP)/3)	Pa	A. Beghdadi / Y.Dermouche	
G5M3IRSR	Sécurité dans les réseaux et protection de contenus audio-visuels	UEF	24	24		4	4	(Pi+Pr)/2	Pa	M. Mitrea / Y. Bouguechal	
G5M3IRT1	Traitement d'image avancé	UEF	21,0	15		4	4	(P+EvC)/2	Pa	Z. Ming	
G5M3IRSV	Systèmes Intelligents en Vision par Ordinateur	UEF	21,0	15		4	4	(P+2*PRJ)/2	Pa	A. Beghdadi, Z. Ming	
G5M3IRTV	Analyse et Traitement Vidéo	UEF	12,0	6		2	2	P	Pa	A. Beghdadi	
G5M3IRPI	Projet individuel	UEF	3,0	18		2	2	0.5EvC+ 0.25rapport+0.25 Oral	Pa	A. Beghdadi	
G5TEC3	TEC	UET	7,5	7,5		2	1	(D+P+2O)/4	Pa	T.Sépulchre	
GANGM2	Anglais	UET	10	10		2	1	(EvC+P) /2	Pa	G.Grill	
Cours optionnels Images (3 au choix)											
G5M3IR3D	Imagerie 3D	UEF	9	6		2	2	P	Pa	R. Iordache	
G5M3IRJM	Java Multimédia	UEF	6	12		2	2	PRJ	Pa	J. Ben-Othman	
G5M3IRAF	Apprentissage et fouille de données visuelles	UEF	9	9		2	2	P	Pa	E. Viennet	
G5M3IRIC	Indexation de contenu audio-visuel	UEF	9	6		2	2	P	Pa	X	
G5M3IRBP	Biométrie	UEF	12	6		2	2	P	Pa	X (Extérieur)	
UE spécifique parcours EUR											
	Combinatoire et probabilités**	UET	26			6		EvC		EUR M2	
	Le petit séminaire de combinatoire et probabilités	UET	14			3		EvC		EUR M2	
Cours Facultatifs											
	Ue Libre 1							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
	Ue Libre 2							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
TOTAL			167,5	17,5	135,0	0	30,0	28,0			
Semestre 4											
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF), UE Complémentaire (UEC) UE transversale (JET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Responsable
			CM	TD	TP	Autres					
Cours obligatoires											
G5M3IRS	Stage	UEF					30	30	0,5 superviseur + 0,25 soutenance + 0,25 rapport		
TOTAL			0	0	0	0	30	30			
TOTAL			167,5	17,5	135	0	60	58			

** L'UE "le petit séminaire combinatoire et probabilités" doit être obligatoirement suivi avec cette UE

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante

Institut Galilée

Niveau d'étude

Master 2

Mention

Ingénierie et Innovation en images et réseaux

Parcours

Réseaux

Code étape

G53IRM

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 3											
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Responsable
			CM	TD	TP	Autres					
Cours obligatoires											
G5M3IRCT	Codage et Transmission de contenus Multimédia	UEF	24		18		4	4	SUP((Pi+Pr)/2, (Pi+Pr+TP)/3)	Pa	A. Beghdadi, Y. Dermouche
G5M3IRSR	Sécurité dans les réseaux et protection de contenus audio-visuels	UEF	24		24		4	4	(Pi+Pr)/2	Pa	M. Mitrea, Y. Bouguecha
G5M3IRW	Applications Web	UEF	15		18		4	4	(2P+TP)/3	Pa	B. Zeghad
G5M3IRMQ	Mécanismes avancés de QoS	UEF	6		12		2	2	(P+TP)/2	Pa	Y. Dermouche
G5M3IRA1	Applications Internet Réparties 1	UEF	6		12		2	2	(2P+TP)/3	Pa	S. Miloud
G5M3IRRM	Réseaux mobiles	UEF	10,5		6		2	2	(2P+TP)/3	Pa	S. Boudji
G5TEC3	TEC	UET	7,5	7,5			2	1	(D+P+2O)/4	Pa	T. Sépulchre
GANGM2	Anglais	UET	10	10			2	1	(EvC+P) /2	Pa	G.Grill
Cours optionnels Réseaux (4 au choix)											
G5M3IRA2	Applications Internet réparties 2	UEF	6		12		2	2	(2P+TP)/3	Pa	S.Miloud
G5M3IRMS	Modèles stochastique des réseaux	UEF	9	6			2	2	P	Pa	J. Ben-Othman
G5M3IRNP	Nouveaux paradigmes des réseaux et architectures	UEF	9		6		2	2	(P+TP)/2	Pa	S. Boudji
G5M3IRRI	Réseaux d'infrastructure	UEF	15	3			2	2	P	Pa	K. Chen
G5M3IRRE	Réseaux émergents	UEF	15				2	2	P	Pa	J. Ben-Othman
G5M3IRSG	Services et gestion de réseaux, modèles d'information	UEF	9	6			2	2	(2P+EvC)/3	Pa	G.Diaz
G5M3IRSI	Simulation des réseaux	UEF	9	3	3		2	2	P	Pa	K. Chen
G5M3IRVS	Virtualisation des systèmes et réseaux	UEF	9		3		2	2	P	Pa	D. Houatra
UE spécifique parcours EUR											
	Combinatoire et probabilités**	UET	26				6		EvC		EUR M2
	Le petit séminaire de combinatoire et probabilités	UET	14				3		EvC		EUR M2
Cours Facultatifs											
	Ue Libre 1								Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.		
	Ue Libre 2								Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.		
	TOTAL		184,0	35,5	114,0	0	30,0	28,0			
Semestre 4											
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Responsable
			CM	TD	TP	Autres					
Cours obligatoires											
G5M3IRS	Stage	UEF					30	30	0.5 superviseur + 0.25 soutenance + 0.25 rapport		
	TOTAL		0	0	0	0	30	30			
	TOTAL		184	36	114	0	60	58			

** L'UE "le petit séminaire combinatoire et probabilités" doit être obligatoirement suivi avec cette UE

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 1
Mention	Informatique
Parcours	Informatique
Code étape	G4INFO

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 1												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Majeure (UEMA) UE Mineure (UEM) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Majeure Fondamentale (I) (14 ECTS)												
G4INFFP	Fondements de la programmation	UEMA	18	18			5	5	sup((P1+P2)/2,P2)	Pa		P. Boudes
G4INFBD	Bases de données	UEMA	18		18		5	5	(TP+2P)/3	Pa		B. Matei
G4INFSDA	Structures des données avancées	UEMA	18		18		4	4	(EvC+2P)/3	Pa		O. Bodini
UE Transversales (4 ECTS)												
GANGM1A	Anglais	UET	10	10			2	1	(EvC+P)/2	Pa	M1	C. Duny
GTECM1A	TEC	UET	10	10			2	1	(D+P+2O)/4	Pa	M1	T. Sépulchre
Mineures (I), 3 au choix (12 ECTS)												
G4INFID	Ingénierie des données	UEMI	18		18		4	4	(TP+2P)/3	Ex		B. Matei
G4INFGA	Géométrie Algorithmique	UEMI	18	18			4	4	sup((P1+P2)/2,P2)	Ex	EUR	L. Pourmin
G4INFIO	Internet des objets	UEMI	18		18		4	4	sup((EvC + P)/2, P)	Ex		I. Brahmi
G4INFMMD	Méthodes matricielles pour le Data Mining	UEMI	18		18		4	4	(Pr+EvC)/2	Ex		T. Papastergiou
G4INFRI	Réseaux informatiques	UEMI	18	12	6		4	4	(TP+P1+2P2)/4	Ex		G. Diaz
G4INFSTI	Sécurité et théorie de l'information	UEMI	18	9	9		4	4	(TP+2P)/3	Ex		V. Moraru
G5INFIQ	Informatique quantique	UEMI	18		18		4	4	(P+EvC)/2	Ex	M2 EID²-PLS	B. Matei
G4INFMC	Systèmes de transitions et model checking	UEMI	18		18		4	4	sup((P1+P2)/2,P2)	Ex		K. Klai
Cours Facultatifs												
	Ue Libre 1	UET							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total de points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
	Ue Libre 2	UET							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total de points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
	TOTAL		128	92	90		30	28				
Semestre 2												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Majeure (UEMA) UE Mineure (UEM) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Majeure Fondamentale (II) (10 ECTS)												
G4INFCOM	Compilation	UEMA	18	9	9		5	5	sup((P1+Pr)/2,P1)	Pa		F. Brevuart
G4INFDPJ	Programmation distribuée Java	UEMA	12		24		5	5	(EvC+2*Pr)/3	Pa		C. Olarte
UE Transversales (8 ECTS)												
GANGM1B	Anglais	UET	10	10			2	1	(EvC+P)/2	Pa	M1	C. Duny
GTECM1B	TEC	UET	10	10			2	1	(D+P+2O)/4	Pa	M1	T. Sépulchre
G4INFCEP	Conduite et gestion de projet	UEMA	18		18		4	4	(R+O)/2	Pa		B. Matei
Mineures (II), 3 au choix (12 ECTS)												
G4INFAS	Administration système	UEMI	18		18		4	4	sup((P+EvC)/2,P)	Pa	M13IR	M. Sew
G4INFAT	Algorithmique du texte	UEMI	18	18			4	4	sup((P+EvC)/2,P)	Pa		A. Akhavi
G4INF CY	Cybersécurité	UEMI	18		18		4	4	(TP+P1+2P2)/4	Pa		R. Kanawati
G4INFSTA	Initiation à la Recherche	UEMI	18	18			4	4	(R+S)/2	Pa		Y. Bennani et B. Matei
G4INFSD	Spécification des systèmes dynamiques	UEMI	18	18			4	4	(D+2P)/3	Ex		P. Fouilhoux
G4INFPC	Programmation par contraintes	UEMI	18	18			4	4	sup((P1+P2)/2,P2)	Pa		C. Codognet
G4INFRC	Représentation des connaissances	UEMI	18	18			4	4	sup((3*P2+P1)/4,P2)	Ex		M. Zarrouk
G4INFSD	Systèmes distribués	UEMI	18		18		4	4	sup((P1+P2)/2,P2)	Pa		L. Pourmin
Cours Facultatifs												
	Ue Libre 1	UET							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
	Ue Libre 2	UET							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
	TOTAL		122	83	105		30	28				
	TOTAL		250	175	195		60	56				

Assiduité :

L'assiduité à tous les enseignements (Cours, TD, TP, Conférences, ...) est obligatoire et prise en compte par les jurys. L'absence à une épreuve notée (Partiel, exposé, projet, TP, ...) donne lieu à un zéro. Le coefficient d'assiduité (Nabs/Ntot) est fonction du rapport du nombre d'absences constatées au nombre total de séances. Le nombre d'absences est déterminé à partir des feuilles d'émargement qui doivent être mises à disposition du responsable de la formation. Le responsable de la formation détermine la validité des justifications éventuelles des absences. La note effective sur la matière est le produit de la moyenne pondérée des notes des diverses épreuves qui constituent la matière par le coefficient d'assiduité.

Note passer : la compensation est annulée si une ou plusieurs notes **UE majeures** sont inférieures à 07/20

Normalisation : les notes d'UEs optionnelles seront normalisées afin que les médianes de ces UE soient identiques

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 2
Mention	Informatique
Parcours	Exploration Informatique des Données et Décisionnel
Code étape	G5EI2D

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 3												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Majeure (UEMA) UE Mineure (UEMI) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Majeure (I) : Apprentissage Artificiel et Science des Données (12 ECTS)												
G5EI2DAS	Apprentissage statistique	UEMA	15		15		3	3	(2P+EvC)/3	Pa	MD	B. Matei
G5EI2DDL	Deep Learning	UEMA	15		15		3	3	(2P+EvC)/3	Pa	MD-SD	Y. Bennani
G5EI2DSD	Science des données numériques	UEMA	15		15		3	3	(2P+EvC)/3	Pa	MD-SD	Y. Bennani
G5EI2DSE	Statistique exploratoire multidimensionnelle	UEMA	15		15		3	3	EvC	Pa	MD	T. Papastergiou
Majeure (II) : Ingénierie des Données et Informatique Décisionnelle (12 ECTS)												
G5EI2DBD	Bases de données avancées	UEMA	15		15		3	3	(2P+EvC)/3	Pa		F. Boufarès
G5EI2DDM	Data Mining	UEMA	15		15		3	3	EvC	Pa		Y. Bennani et K. Mazille (AVISIA)
G5EI2DDW	Data Warehouse	UEMA	15		15		3	3	(P+EvC)/2	Pa		F. Boufarès
G5EI2DID	Informatique Décisionnelle	UEMA	15		15		3	3	EvC	Pa		Y. Bennani et G. De Lasseuse (SAS)
UE Transversales (6 ECTS)												
G5INFMI	Soft Skills	UET	10	15			2	2	EvC	Pa	PLS-SD	C. Larroze-Chicot (Les Léonards)
G5TEG3	TEC	UET	7,5	7,5			2	1	(D+P+2O)/4	Pa	M2	T. Sépulchre
GANGM2	Anglais	UET	10	10			2	1	(EvC+P)/2	Pa	M2	G. Grill
UE spécifique parcours EUR												
	Combinatoire et probabilités**	UET	26				6		EvC		EUR M2	
	Le petit séminaire de combinatoire et probabilités	UET	14				3		EvC		EUR M2	
Cours Facultatifs												
	Ue Libre 1											Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
	Ue Libre 2											Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
TOTAL			147,5	62,5	90	0	30	28				
Semestre 4												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Majeure (UEMA) UE Mineure (UEMI) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Mineures, 2 au choix (6 ECTS)												
G5INFAD	Aide à la décision	UEMI	15	15			3	3	(P+EvC)/2	Pa	PLS-EID ²	L. Alfandari
G5INFARS	Analyse des réseaux sociaux	UEMI	15		15		3	3	P	Pa	PLS-INGES 3	R. Kanawati
G5INFDEU	Design et expérience utilisateur	UEMI	7,5		7,5		3	3	EvC	Pa	PLS	P. Boudes
G5INFARV	Apprentissage de représentations visuelles	UEMI	15		15		3	3	(2P+EvC)/3	Pa	PLS	B. Matei
G5INFACP	Apprentissage, contraintes, planifications	UEMI	15		15		3	3	(2P+EvC)/3	Pa	PLS-INGES 3	C. Rouveirol
G5INFDFP	Flux de données et web services	UEMI	15		15		3	3	Sup(EvC + Pr, P + Pr) / 2	Pa	PLS	P. Boudes
G5INFDDV	Fouille de données vocales	UEMI	15		15		3	3	(P+EvC)/2	Pa	PLS	A. Nabeth (Bertin IT)
G5INFIOQ	Informatique quantique	UEMI	15		15		3	3	(P+EvC)/2	Pa	M1-PLS	B. Matei
G5INFGCC	Grilles et cloud computing	UEMI	15		15		3	3	(P+2EvC)/3	Pa	PLS	P. Boudes
G5INFHM	Interaction Homme-Machine	UEMI	15		15		3	3	(2EvC + P) / 3	Pa	PLS	C. Recanati
G5INFAR	Machine Learning and IoT	UEMI	15		15		3	3	EvC	Pa	PLS	A. Dsrmani
G5INF5ITH	Syst. Infrinis, Tempo, Hybrides	UEMI	15		15		3	3	Sup(P, (2P+EvC)/3)	Pa	PLS	K. Klai
G5INFDTT	Traitement de données textuelles	UEMI	15		15		3	3	(2P+EvC)/3	Pa	PLS-INGES 3	T. Hamon
Professionnalisation (24 ECTS)												
G5EID2S	Stage	UEMA					24	24	(R+S)/2			Y. Bennani
TOTAL			#####	15	#####	0	30	30				
TOTAL			#####	77,5	#####	0	60	58				

** L'UE "le petit séminaire combinatoire et probabilités" doit être obligatoirement suivi avec cette UE

L'assiduité à tous les enseignements (Cours, TD, TP, Conférences, ...) est obligatoire et prise en compte par les jurys. L'absence à une épreuve notée (Partiel, exposé, projet, TP, ...) donne lieu à un zéro. Le coefficient d'assiduité $\alpha = 1 - 0,5 \cdot (N_{abs} / N_{tot})$ est fonction du rapport du nombre d'absences constatées au nombre total de séances. Le nombre d'absences est déterminé à partir des feuilles d'émargement qui doivent être mises à disposition du responsable de la formation. Le responsable de la formation détermine la validité des justifications éventuelles des absences. La note effective d'une matière est le produit de la moyenne pondérée $\alpha \cdot N$ des notes des diverses épreuves qui constituent la matière par le coefficient d'assiduité α .

Note palier : la compensation est annulée si une ou plusieurs notes **UE majeures** sont inférieures à 07/20

Normalisation : les notes d'UEs optionnelles seront normalisées afin que les médianes de ces UE soient identiques

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 2
Mention	Informatique
Parcours	Science des Données
Code étape	G5SD Double diplôme avec USMBA-Fès (Maroc)

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 3												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Majeure (UEMA) UE Mineure (UEMI) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Majeure (I) : Apprentissage Artificiel et Science des Données (12 ECTS)												
G5E12DAS	Apprentissage statistique	UEMA	15		15		3	3	(2P+EvC)/3	Pa	MD	B. Matei
G5E12DDL	Deep Learning	UEMA	15		15		3	3	(2P+EvC)/3	Pa	MD-SD	Y. Bennan
G5E12DSD	Science des données numériques	UEMA	15		15		3	3	(2P+EvC)/3	Pa	MD-SD	Y. Bennani
G5E12DSE	Statistique exploratoire multidimensionnelle	UEMA	15		15		3	3	EvC	Pa	MD	T. Papastergiou
Majeure (II) : Ingénierie des Données et Informatique Décisionnelle (12 ECTS)												
G5E12DBD	Bases de données avancées	UEMA	15		15		3	3	(2P+EvC)/3	Pa		F. Boufarès
G5E12DDM	Data Mining	UEMA	15	15			3	3	EvC	Pa		Y. Bennani et K. Mazille (AVISIA)
G5E12DDW	Data Warehouse	UEMA	15		15		3	3	(P+EvC)/2	Pa		F. Boufarès
G5E12DID	Informatique Décisionnelle	UEMA	15	15			3	3	EvC	Pa		Y. Bennani et G. De Lassence (SAS)
nsversales (6 ECTS)												
G5INFMI	Soft Skills	UET	10	15			2	2	EvC	Pa	PLS-SD	C. Larroze-Chicot (Les Léonards)
G5TEC3	TEC	UET	7,5	7,5			2	1	(D+P+2O)/4	Pa	M2	T.Sépulchre
GANGM2	Anglais	UET	10	10			2	1	(EvC+P)/2	Pa	M2	G. Grill
Cours Facultatifs												
	Ue Libre 1											Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
	Ue Libre 2											Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
TOTAL			155	55	90	0	30	28				
Semestre 4												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Majeure (UEMA) UE Mineure (UEMI) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Mineures (6 ECTS)												
G5INFAD	Aide à la décision	UEMI	15	15			3	3	(P+EvC)/2	Pa	PLS-EID ²	L. Alfandari
G5INFARV	Apprentissage de représentations visuelles	UEMI	15		15		3	3	(2P+EvC)/3	Pa	PLS-EID ²	B. Matei
Professionnalisation (24 ECTS)												
G5EID2SA	Stage	UEMA					24	24	(R+S)/2			Y. Bennani et A. Yahyaouy (USMBA)
TOTAL			30	15	15	0	30	30				
TOTAL			185	70	105	0	60	58				

Assiduité :

L'assiduité à tous les enseignements (Cours, TD, TP, Conférences, ...) est obligatoire et prise en compte par les jurys. L'absence à une épreuve notée (Partiel, exposé, projet, TP, ...) donne lieu à un zéro. Le coefficient d'assiduité **A=1-0,5 (Nabs/Ntot)** est fonction du rapport du nombre d'absences constatées au nombre total

Note palier : la compensation est annulée si une ou plusieurs notes d'UE majeures sont inférieures à 07/20

Normalisation : les notes d'UEs optionnelles seront normalisées afin que les médianes de ces UEs soient identiques

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 2
Mention	Informatique
Parcours	Programmation et Logiciels Sûrs
Code étape	G5PRLS

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 3												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Majeure (UEMA) UE Mineure (UEMI) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Majeure I : Spécification, Sûreté et Sécurité (12 ECTS)												
G5PRLSRP	Programmes et preuves	UEMA	12		18		3	3	(EvC + P) / 2	Pa		S. Guerrini et M. Mayero
G5PRLSRP	Réseaux de Petri de haut niveau	UEMA	15	15			3	3	Sup(P, (2P+EvC)/3)	Pa		K. Klai
G5PRLSSR	Spécification et résolution de systèmes critiques	UEMA	15		15		3	3	((EvC + Pa) + 2Pr) / 4	Pa		É. André et M. Megherbi-Torre
G5PRLSSS	Sûreté et sécurité	UEMA	15		15		3	3	Sup(EvC, P)	Pa		I. Rossenbach et G. Rousse
Majeure II : Programmation (12 ECTS)												
G5PRLSUBI	Développement JavaScript avancé et ubiquitaire	UEMA	15		15		3	3	(EvC+P)/2	Pa		M.A. Darche (aful)
G5PRLSEDL	Environnements de développement libres	UEMA	15		15		3	3	(EvC+P)/2	Pa		E. Henry (Belhara)
G5PRLSLEE	Langages et environnements évolués	UEMA	15		15		3	3	Sup(EvC + Pr, P + Pr) / 2	Pa		J. Magloire et T. Soualah
G5PRLSPMR	Programmation modulaire et résiliente	UEMA	15		15		3	3	Sup((EvC + P + Pr) / 3, (P + Pr) / 2)	Pa		P. Boudes
UE transversales (6 ECTS)												
G5INFMI	Soft Skills	UET	10	15			2	2	EvC	Pa	EID ² -SD	C. Larroze-Chicot (Les Léonards)
G5TEC3	TEC	UET	7,5	7,5			2	1	(D+P+2O)/4	Pa	M2	T.Sépulchre
G5ANGM2	Anglais	UET	10	10			2	1	(EvC+P) / 2	Pa	M2	G.Grill
UE spécifique parcours EUR												
	Combinatoire et probabilités**	UET	26				6		EvC		EUR M2	
	Le petit séminaire de combinatoire et probabilités	UET	14				3		EvC		EUR M2	
Cours Facultatifs												
	Ue Libre 1											Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
	Ue Libre 2											Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
TOTAL			152	40	108	0	30	28				
Semestre 4												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Majeure (UEMA) UE Mineure (UEMI) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Mineures, 2 au choix (6 ECTS)												
G5INFAD	Aide à la décision	UEMI	15	15			3	3	(P+EvC)/2	Pa	EID ² -INGES 3	L. Afandari
G5INFARS	Analyse des réseaux sociaux	UEMI	15		15		3	3	P	Pa	EID ² -INGES 3	R. Kanawati
G5INFDEU	Design et expérience utilisateur	UEMI	7,5		7,5		3	3	EvC	Pa	EID ²	P. Boudes
G5INFARV	Apprentissage de représentations visuelles	UEMI	15		15		3	3	(2P+EvC)/3	Pa	EID ²	B. Matei
G5INFACP	Apprentissage, contraintes, planifications	UEMI	15		15		3	3	(2P+EvC)/3	Pa	EID ² -INGES 3	C. Rouveïrol
G5INFDFP	Flux de données et web services	UEMI	15		15		3	3	Sup(EvC + Pr, P + Pr) / 2	Pa	EID ²	P. Boudes
G5INFDFV	Fouille de données vocales	UEMI	15		15		3	3	(P+EvC)/2	Pa	EID ²	A. Nabeth (Bertin IT)
G5INFQI	Informatique quantique	UEMI	15		15		3	3	(P+EvC)/2	Pa	M1-EID ²	B. Matei
G5INFGCC	Grilles et cloud computing	UEMI	15		15		3	3	(P+2EvC)/3	Pa	EID ²	P. Boudes
G5INFHMH	Interaction Homme-Machine	UEMI	15		15		3	3	(2EvC + P) / 3	Pa	EID ²	C. Recanati
G5INFAR	Machine Learning and IoT	UEMI	15		15		3	3	EvC	Pa	EID ²	A. Osmani
G5INFSC	Sûreté et sécurité des systèmes cyberphysiques	UEMI	15		15		3	3	Sup(P, (2P+EvC)/3)	Pa	EID ²	É. André
G5INFDTT	Traitement de données textuelles	UEMI	15		15		3	3	(2P+EvC)/3	Pa	EID ² -INGES 3	T. Hamon
Professionnalisation (24 ECTS)												
G5PRLSS	Stage	UEMA					24	24	(R+S)/2			É. André
TOTAL			30	15	15	0	30	30				
TOTAL			182	55	123	0	60	58				

** L'UE "le petit séminaire combinatoire et probabilités" doit être obligatoirement suivi avec cette UE

Assiduité :

L'assiduité à tous les enseignements (Cours, TD, TP, Conférences, ...) est obligatoire et prise en compte par les jurys. L'absence à une épreuve notée (Partiel, exposé, projet, TP, ...) donne lieu à un zéro. Le coefficient d'assiduité $A=1-0,5(NAbs/Ntot)$ est fonction du rapport du nombre d'absences constatées au nombre

Note palier : la compensation est annulée si une ou plusieurs notes de **UE majeures** sont inférieures à 07/20

Normalisation : les notes d'UEs optionnelles seront normalisées afin que les médianes de ces UEes soient identiques

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 1
Mention	Génie des Procédés
Parcours	Génie des Procédés
Code étape	G4GP

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 1												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF), UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
G4GPOU2	Opérations Unitaires	UEF	21	21			3	3	0,5 P1 + 0,5 P2	Pa		M. Traore
G4GPTC2	Thermodynamique des cycles	UEF	13,5	13,5	4		3	3	0,3 P1 + 0,5 P2 + 0,2 TP	Pa		M. Redolfi/J.-P. Passarello
G4GPRCC	Réacteurs	UEF	15	15			3	3	P	Pa		S. Farhat
G4GPTM1	Phénomènes de Transport et de Transfert I	UEF	13,5	13,5			3	3	P	Pa		M. Redolfi
G4GPIGP	Introduction au Génie des Procédés	UEF	13,5	13,5			3	3	P	Pa		M. Nikravech
G4GPM	Matériaux	UEF	13,5	13,5			3	3	P	Pa		V. Gueguen I. Bataille L. Znaïdi
G4GPTS	Traitement des solides/Milieus hétérogènes	UEF	13,5	13,5			3	3	0,4 P1 + 0,6 P2	Pa		P. Desmarest
G4GPIP2A	Informatique - Programmation	UET	3		21		3	3	(P+2TP)/3	Pa		C. Duluarc
G4GPCE	Chimie de l'Environnement	UEF	13,5	13,5			2	2	0,75 P + 0,25 DM	Pa		T. Avramoglou
GANGM1A	Anglais	UET	10	10			2	1	(EvC+P)/2	Pa	M1	C. Duny
GTECM1A	TEC	UET	10	10			2	1	(D+P+2O)/4	Pa	M1	T. Sépulchre
Cours Facultatifs												
	Ue Libre 1	UET							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre.			
	Ue Libre 2	UET							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre.			
	TOTAL		140	137	25	0	30	28				
Semestre 2												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF), UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
G4GMP1	Méthodes physico-chimiques d'analyse	UEF	13,5	13,5	16		3	3	0,75 P + 0,25 TP	Pa		V. Gueguer
G4GPTM2	Phénomènes de Transport et de Transfert I	UEF	13,5	13,5			3	3	0,66 P + 0,33 DM	Pa		K. Hassouni/M. Redolfi
G4GPPS1	Projet Technique / Stage	UEF					3	3	0,5 R + 0,5 S	Pa		M. Redolfi
G4GPMDR	Réacteurs polyphasiques	UEF	13,5	13,5			3	3	0,25 P1 + 0,75 P2	Pa		K. Hassouni
G4GPME	Méthodes expérimentales en génie des procédés	UEF			40		3	3	TP	Pa		P. Desmarest J.-P. Passarello
G4GPEDD	Environnement développement durable	UET	10,5	10,5			3	3	0,25 DM + 0,75 P	Pa		T. Avramoglou
G4GPIS1	Informatique - simulation	UET	12		12		3	3	0,75 P + 0,25 TP	Pa		M. Ayouz
G4GPDD2	Ecotoxicologie	UET	15		15		2	2	0,75 R + 0,25 S	Pa		M. Pourrut
GANGM1B	Anglais	UET	10	10			2	1	(EvC+P)/2	Pa	M1	C. Duny
GTECM1B	TEC	UET	10	10			2	1	(D+P+2O)/4	Pa	M1	T. Sépulchre
Cours optionnels (1 au choix)												
G4GPOPT1	Option 1 : Intro Cal Num.	UEF	3		18		3	3	0,33 R + 0,33 S + 0,33 TP	Pa	MSM	
G4GPOP2A	Option 2 : Logiciel CAO CATIA	UEF	18		18		3	3	TP	Pa	MSM	A. Douhou
Cours Facultatifs												
	Ue Libre 1	UET							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre.			
	Ue Libre 2	UET							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre.			
	TOTAL		99	71	119	0	30	28				
	TOTAL		239	208	144	0	63	56				

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 2
Mention	Génie des Procédés
Parcours	Génie des Procédés Innovants et Développement Durable
Code étape	G5GPI

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 3												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
G5GPIME	L'entreprise et le Management	UEF	12	12			2	2	0,3 EvC + 0,7 P	Pa	PQE	D.Thalmann
G5GPIDD3	Développement durable 2	UEF	12	12			2	2	P	Pa	PQE	G.Fauveau
G5GPIND	Normalisation et droit ou entrepreneuriat	UEF	27				3	3	(P1+P2+P3)/3	Pa	PQE	J.Ravereau J.F.Campion K.Osseni
G5GPIMS1	Management de la sécurité en entreprise	UEF	18	18			3	3	0,2P1+0,2P2 + 0,6P3	Pa	PQE	M.Traore
GANGM2	Anglais	UET	10	10			2	1	(EvC+P) /2	Pa	M2	G.Grill
Cours optionnels 1 (3 au choix)												
G5GPIPP	Procédés plasma	UEF	13,5	13,5	9		3	3	0,2 TP + 0,4 P1+ 0,4 P2	Pa		C. Lazzaroni M.Nikravech
G5GPBIO	Biotechnologie	UEF	13,5	13,5			3	3	Projet	Pa	PQE	B.Montdargent
G5GPILS	Procédés photochimiques	UEF	13,5	13,5	9		3	3	0,2 TP + 0,5 Proj + 0,3 P	Pa	PQE	M.Nikravech
G5GPIPR	Procédés énergétiques	UEF	12	12	6		3	3	0,2 TP + 0,8 P	Pa	PQE	M.Redolfi
Cours optionnels 2 (3 au choix)												
G5GPISP	Simulation des procédés sur PROSIM	UEF	18		21		3	3	0,3 TP + 0,7 P	Pa		S.Farhat
G5GPIMA	Matériaux avancés	UEF	15	15	12		3	3	0,3 TP + 0,7 P	Pa		V.Gueguen I.Bataille O.Brinza D.Vrel L.Znaïdi
G5GPISE	Simulation des écoulements dans les réacteurs chimiques (SERC)	UEF	12		12		3	3	TP	Pa		J.-P. Passarello M.Redolfi
G5GPILV	Automatisation, Contrôle et Régulation, Acquisition de données sur LabView	UEF	15	15			3	3	0,3 P1 + 0,3 TP + 0,4 P2	Pa		M.Nikravech
Cours Facultatifs												
G5TEC3	TEC	UET	7,5	7,5					(D+P+2O)/4	Pa	M2	T.Sépulchre
	Ue Libre 1								Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
	Ue Libre 2								Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
TOTAL			156	121	57	0	30	29				
Semestre 4												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
G5GPIBI	Projet Bibliographique	UEF					3	3	S			
G5GPIS	Stage	UEF					27	27	S			
TOTAL			0	0	0	0	30	30				
TOTAL			156	121	57	0	60	59				

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 2
Mention	Génie des Procédés
Parcours	Ingénierie de la Gestion des Déchets
Code étape	G5GPI7

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 3												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
G5GPIMI	Management de l'innovation	UEF	10	10			2	2	P	Pa		INPHB
G5GPIEC	Eco-conception et cycle de vie du produit	UEF	12	12			2	2	P	Pa		INPHB
G5GPIMQ	Management de la qualité	UEF	15	15			3	3	P	Pa		INPHB
G5GPIMS1	Management de la sécurité en entreprise	UEF	18	18			3	3	0,2P1+0,2P2 + 0,6P3	Pa	PQE/GPI2D	M.Traore
G5GPIAN	Anglais	UEF	12	12			2	1	(EvC+P) /2	Pa		INPHB
Cours de spécialité 1												
G5PQPTA	Procédés de traitement de l'air	UEF	12	12	9		3	3	0,2 EvC + 0,3 TP + 0,5 P	Pa		M.Nikravech
G5PQPTE	Procédés de traitement des eaux	UEF	13,5	13,5	6		3	3	0,2 EvC + 0,3 TP + 0,5 P	Pa		T.Avrarnoglou
G5GPIDO	Dimensionnement d'ouvrages d'assainissement dé	UEF	15	15			3	3	0,3 TP + 0,7 P	Pa		INPHB
G5GPIPR	Procédés énergétiques	UEF	12	12	6		3	3	0,2 TP + 0,8 P	Pa	PQE	M.Redolfi
G4GPOU2	Opérations Unitaires	UEF	21	21			3	3	0,5 P1 + 0,5 P2	Pa		M. Traore
G5GPIPT	Projet Technique Encadré	UEF			30		3	3	Projet	Pa		INPHB
Cours Facultatifs												
G5TEC3	TEC	UET	7,5	7,5					(D+P+2O)/4	Pa	M2	T.Sépulchre
	Ue Libre 1								Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
	Ue Libre 2								Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
TOTAL			140,5	125,5	21	0	30	29				
Semestre 4												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
G5GPIBI	Projet Bibliographique	UEF					3	3	S			
G5GPIS	Stage	UEF					27	27	S			
TOTAL			0	0	0	0	30	30				
TOTAL			140,5	125,5	21	0	60	59				

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Gallée
Niveau d'étude	Master 1
Mention	Sciences et Génie des Matériaux
Parcours	Ingénierie Biomédicale et Biomatériaux
Code étape	G4I2B

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CPVU

Semestre 1											
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Responsable
			CM	TD	TP	Autres					
Cours obligatoires											
G4SGMSPM	Structures et propriétés des matériaux	UEF	39	39	12		9	9	0,15Evc+0,70/3(P1+P2+P3)+ 0,15TP	Pa	G. Rohman F. Schoenstein V. Gueguen F. Cazes N. Lebon A. Benoit M. Chérif
G4SGMMC1	Méthodes de caractérisation des matériaux I	UEF	10,5	10,5	9		3	3	(2P+TP)/3	Pa	M. Ghidell M. Beimeguenai A. Benoit F. Challali
GANGM1A	Anglais	UET	10	10			2	1	(EvC+P)/2	Pa	C. Dury
GTECM1A	TEC	UET	10	10			2	1	(D+P+2O)/4	Pa	T.Sépulchre
Cours obligatoires Parcours M2 Ingénierie Biomédicale et Biomatériaux (I2B)											
G4SGMSMB	Structure de la matière (I2B)	UEF	17	25			4	4	P	Pa	V. Gueguen A. Lemarchand J. Mougenot A. Benoit
G4SGMMCB	Méthode de Caractérisation 2 (I2B)	UEF	5	3	4		1	1	Evc	Pa	F. Schoenstein L. Slimani
G4SGMMAB	Les matériaux dans les applications biomédicales	UEF	18		3		4	4	0,2Evc+0,8P	Pa	G. Rohman
G4SGMHC	Harmonisation des connaissances	UEF	10	10			2	2	P	Pa	F. Boualavong
G4SGMB1	Biologie 1	UEF	13	13	4		3	3	P	Pa	F. Boualavong
Cours Facultatifs											
	Ue Libre 1	UET									Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
	Ue Libre 2	UET									Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
TOTAL			80,0	#REF!	#REF!	0	30	28			
Semestre 2											
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Responsable
			CM	TD	TP	Autres					
Cours obligatoires											
GANGM1B	Anglais	UET	10	10			2	1	(EvC+P)/2	Pa	C. Dury
GTECM1B	TEC	UET	10	10			2	1	(D+P+2O)/4	Pa	T.Sépulchre
Cours obligatoires Parcours M2 Ingénierie Biomédicale et Biomatériaux (I2B)											
G4SGMB2	Biologie 2	UEF	13	13	4		3	3	0,2TP+0,8P	Pa	Tewfik Kadri Elodie David B. David
G4SGMOM	Préparation à l'insertion professionnelle I: Outils méthodologiques	UEF	14	10	4		4	4	Evc	Pa	C. Wulfman
G4SGMIPN	Ingénierie Prothétique Numérique	UEF	17	3	2		3	3	0,5Evc+0,5P	Pa	N. Lebon
G4SGMRH1	Réponse de l'Hôte 1	UEF	10	10			3	3	P	Pa	A. Pellié M. Durand Adeline Orts
G4SGMGFO	Grande Fonction de l'Organisme	UEF	24				3	3	0,1EVC+0,9P	Pa	J.-P. Attal C. Bardet
G4SGMWV	Workshop	UEF		12	4		4	4	Evc	O	G. Rohman
G4SGMST	Stage	UEF					6	6	S	O	F. Laverne
Cours Facultatifs											
	Ue Libre 1	UET									Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
	Ue Libre 2	UET									Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
TOTAL			20	20	0	0	30	28			
TOTAL			100	#REF!	#REF!	0	60	56			

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 1
Mention	Sciences et Génie des Matériaux
Parcours	Physique et mécanique des Matériaux
Code étape	G4P2M

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 1											
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Responsable
			CM	TD	TP	Autres					
Cours obligatoires											
G4SGMSPM	Structures et propriétés des matériaux	UEF	39	39	12		9	9	0,15EvC+0,70/3(P1+P2+P3)+0,15TP	Ex	G. Rohman F. Schoenstein A. Benoit F. Cazes N. Lebon F. Laverne
G4SGMMC1	Méthodes de caractérisation des matériaux I	UEF	10,5	10,5	9		3	3	(2P+TP)/3	Ex	M. Chérif M. Ghideli M. Belmeguenai A. Benoit F. Challali
GANGM1A	Anglais	UET	10	10			2	1	(EvC+P) /2	Ex	C. Duny
GTECM1A	TEC	UET	10	10			2	1	(D+P+2O)/4	Ex	T.Sépulchre
Cours obligatoires Parcours M2 Matériaux Structure (MS) ou Matériaux Fonctionnels (MF) ou Modélisation et Simulation en Mécanique (MSM)											
G4SGMSMA	Structure de la Matière (P2M)	UEF	15	15			3	3	P	Ex	F. Zighem
G4SGMMCA	Méthodes de Caractérisation des Matériaux 2 (P2M)	UEF	6	6	10		2	2	(P+2TP)/3	Ex	J. Li
G4SGMMMC	Mécanique des Milieux Continus	UEF	10,5	10,5			2	2	P	Ex	M. Haboussi
G4SGMMQ	Mécanique quantique	UEF	19,5	19,5			4	4	(P1+P2)/2	Ex	L. Vernac L. Longchambon
G4SGMPPA	Poutres et Plaques	UEF	15,0	15,0			3	3	P	Ex	J. Li
Cours Facultatifs											
	Ue Libre 1	UET							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.		
	Ue Libre 2	UET							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.		
TOTAL			135,5	####	31	0	30	28			

Semestre 2

Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Responsable
			CM	TD	TP	Autres					
Cours obligatoires											
GANGM1B	Anglais	UET	10	10			2	1	(EvC+P) /2	Pa	C. Duny
GTECM1B	TEC	UET	10	10			2	1	(D+P+2O)/4	Pa	T.Sépulchre
Cours obligatoires Parcours M2 Matériaux Structure (MS)											
G4SGMMN	Méthodes Numériques	UEF	12	12	12		4	4	(P+TP)/2	Pa	H. F. Raynaud
G4SGMMSM	Modélisation et Simulation Multiphysiques	UEF	15		15		3	3	(P+3TP)/4	Pa	R. Abdelmoula
G4SGMVES	Vibrations élastiques dans les solides	UEF	10,5	10,5			2	2	P	Pa	M. Chérif
G4SGMCAM	Caractérisation avancée des matériaux	UEF	9	9	6		2	2	(3P+TP)/4	Pa	D. Faurie
G4SGMIN	Introduction aux nanotechnologies	UEF	6	6	20		3	3	(P+3TP)/4	Pa	M. Belmeguenai J. Solard
G4SGMP	Plasticité	UEF	18	18	6		4	4	(2P1+2P2+TP)/5	Pa	F. Cazes
G4SGMCM	Choix des Matériaux	UEF	12	12			3	3	P	Pa	M. Quillien
G4SGMTRI	Tribologie	UEF	10,5	15			3	3	P	Pa	O. Klinkova
G4SGMMP	Management de projet	UEF	3		12		2	2	P		F. Laverne
Cours obligatoires Parcours M2 Matériaux Fonctionnels (MF)											
G4SGMMN	Méthodes Numériques	UEF	12	12	12		4	4	(P+TP)/2	Pa	H. F. Raynaud
G4SGMMSM	Modélisation et Simulation Multiphysiques	UEF	15		15		3	3	(P+3TP)/4	Pa	R. Abdelmoula
G4SGMVES	Vibrations élastiques dans les solides	UEF	10,5	10,5			2	2	P	Pa	M. Chérif
G4SGMCAM	Caractérisation avancée des matériaux	UEF	9	9	6		2	2	(3P+TP)/4	Pa	D. Faurie
G4SGMIN	Introduction aux nanotechnologies	UEF	6	6	20		3	3	(P+3TP)/4	Pa	M. Belmeguenai J. Solard
G4SGMPES	Propriétés électroniques des solides	UEF	19,5	20			4	4	(P1+P2)/2	Pa	M. Belmeguenai F. Zighem
G4SGMPQ	Physique quantique	UEF	15	15			3	3	(P1+P2)/2	Pa	P. Pedri L. Longchambon
G4SGMIRM	Interactions rayonnement-matière	UEF	15	15			3	3	(P1+P2)/2	Pa	V. Lorent
G4SGMMP	Management de projet	UEF	3		12		2	2	P		F. Laverne
Cours obligatoires Parcours M2 Modélisation et Simulation Mécanique (MSM)											
G4SGMMN	Méthodes Numériques	UEF	12	12	12		4	4	(P+TP)/2	Pa	H. F. Raynaud
G4SGMMSM	Modélisation et Simulation Multiphysiques	UEF	15		15		3	3	(P+3TP)/4	Pa	R. Abdelmoula
G4SGMP	Plasticité	UEF	18	18	6		4	4	(2P1+2P2+TP)/5	Pa	F. Cazes
G4SGMCM	Choix des Matériaux	UEF	16	12			3	3	P	Pa	M. Quillien
G4SGMSH	Structures hétérogènes	UEF	15	15	0		3	3	(P1+P2)/2	Pa	R. Abdelmoula
G4SGMGD	Grandes déformations	UEF	13,5	13,5	6		3	3	(2P1+2P2+TP)/5	Pa	I. Ionescu
G4SGMDS	Dynamique du Solide	UEF	18	18	6		4	4	(2P1+2P2+TP)/5	Pa	S. Queyreau
G4SGMMP	Management de projet	UEF	3		12		2	2	P		F. Laverne
Cours Facultatifs											
	Ue Libre 1	UET									Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
	Ue Libre 2	UET									Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
TOTAL			116	103	71	0	#REF!	#REF!			
TOTAL			252	223	102	0	#REF!	#REF!			

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Gallée
Niveau d'étude	Master 2
Mention	Sciences et Génie des Matériaux
Parcours	Matériaux Structure
Code étape	G5MS

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 3													
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable	
			CM	TD	TP	Autres							
Cours obligatoires													
G5MSMFM	Elaboration et mises en forme des matériaux	UEF	27		13			4	4	(0.75*P1+0.25*TP1)*0.4+ (0.75*P2+0.25*TP2)*0.35+0.25*TP3	Pa	MF	F.Bénédic S.Farhat F.Chalali
G5MSMFM1	Couches minces, Bénédic(1)												
G5MSMFM2	Couches minces, Farhat(2)												
G5MSMFM3	Couches minces, Challali(3)												
G5MSMMM	Modélisation multiéchelle des matériaux	UEF	34,5		28,5			6	6	(0.75*P1+0.25*TP1)/3+(0.75*P2+ 0.25*TP2)/3+P3/3	Pa	MF	M. Haboussi S. Farhat R. Abdelmoula Y. Roussigné
G5MSMMC	Matériaux Composites	UEF	30		8			4	4	0.75*P1+0.25*TP	Pa		J.B. Casimir C. Satgé
G5MSDS	Dynamique des Structures	UEF	23		16			4	4	0.75*P1+0.25*TP	Pa		J.B. Casimir I. Tawfiq
G5MSST	Surface et Tribologie	UEF	18	15				3	3	P	Pa		J. Fortes da Cruz
G5MSEFF	Endommagement, fatigue, fluage	UEF	18	12	6			3	3	(2P1+3P2+TP)/6	Pa	MSM, I2B	R. Abdelmoula A. Benoit
G5MSP	Projets	UEF						2	2	Evc	Pa		J.B. Casimir M. Quillien
G5TEC3	TEC	UET	7,5	7,5				2	1	(D+P+2O)/4	Pa	M2	T.Sépulchre
GANGM2	Anglais	UET	10	10				2	1	(EVC+P) /2	Pa	M2	G.Grill
Cours Facultatifs													
	Ue Libre 1												Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
	Ue Libre 2												Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
	TOTAL		168	45	71,5	0		30	28				
Semestre 4													
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable	
			CM	TD	TP	Autres							
Cours obligatoires													
G5MSST	Stage	UEF						30	30	0,4 soutenance +0,3 rapport + 0,3 superviseur			J.B. Casimir M. Quillien
	TOTAL		0	0	0	0		30	30				
	TOTAL		168	45	71,5	0		60	58				

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 2
Mention	Sciences et Génie des Matériaux
Parcours	Matériaux Fonctionnels
Code étape	G5MF

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 3											
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
		CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires											
G5MSMFM	Elaboration et mises en forme des matériaux										F.Bénédic S.Farhat A.Lemarchand N.Lebon F.Laverne G.Rohman F.Challal
G5MSMFM1	Couches minces, Bénédic(1)	45	13,5	21		7	7	$((0.75*P1+0.25*TP1)*0.4+(0.75*P2+0.25*TP2)*0.35+0.25*TP3+0.75*(0.8*P4+0.2*TP4))/1.75$	Pa	MS, I2B	S.Farhat N.Lebon F.Laverne G.Rohman F.Challal
G5MSMFM2	Couches minces, Farhat(2)										
G5MSMFM3	Couches minces, Challal(3)										
G5MSMFM4	Inierie des matériaux, Lemarchand, Lebon, Laverne Rohman (4)										S.Farhat M.Haboussi
G5SM MMM	Simulations en Sciences des Matériaux	24		18		4	4	$(0.75*P1+0.25*TP1)/2+(0.75*P2+0.25*TP2)/2$	Pa	MS	
G5MFPAM1	Nanomagnétisme	15	15	4		3	3	$(2*P+TP)/3$	Pa		M.Chérif Y. Roussigné
G5MFPAM2	Photonique	15	15			3	3	P	Pa		A.Boudrioua
G5MFPAM3	Matériaux Ferroélectriques	10,5	10,5			2	2	P	Pa		F.Zighem Y.Roussigné
G5MFPAM4	Homogénéisation	10,5	10,5			2	2	P	Pa		R. Abdelmoula
G5MFNA	Nanotechnologies Avancées	12	3	15		3	3	$(0.5*P+0.3*TP+0.2*Exposé)$	Pa		M.Belmeguenai
G5MFPR	Projets					2	2	$(R+S)/2$			M.Belmeguenai
G5TEC3	TEC	7,5	7,5			2	1	$(D+P+2O)/4$	Pa	M2	T.Sépulchre
GANGM2	Anglais	10	10			2	1	$(EVC+P)/2$	Pa	M2	G.Grill
Cours Facultatifs											
	Ue Libre 1							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
	Ue Libre 2							Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
		150	85	58	0	30	28				
Semestre 4											
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
		CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires											
G5MFST	Stage Matériaux fonctionnels					30	30	0,4 soutenance +0,3 rapport + 0,3 superviseur			M.Belmeguenai
		0	0	0	0	30	30				
		150	85	58	0	60	58				

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 2
Mention	Sciences et Génie des Matériaux
Parcours	Modélisation et Simulation Mécanique
Code étape	G5MOD

La 2ème année du parcours Modélisation et Simulation en Mécanique s'effectue à la fois en présentiel et en distanciel dans le cadre du projet "Développement du Master SGM sur 3 ans : Mise en place d'un parcours pilote en distanciel intégral, création d'un parcours anglophone et nouvelles collaborations internationales" validé par la Fondation USPN et l'Institut Galilée pour une durée de 3 ans (2020-2023)

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 3												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
G5MSEFF	Endommagement, fatigue, fluage	UEF	18	12	6		3	3	(2P1+3P2+TP)/6	Pa	MS, I2B	R. Abdelmoula A. Benoit
G5MSMEF1	Elements finis 1	UEF	15	9	9		3	3	(2P+Evc+TP) / 4	Pa		J. Li
G5MSMEF2	Elements finis 2	UEF	15	9	6		3	3	(2P+Evc+TP) / 4	Pa		I. Ionescu
G5MSMR	Rupture	UEF	19,5	12	9		3	3	(2P1+3P2+TP) / 6	Pa		J. Li
G5MSMOAS	Outils avancés en simulation mécanique	UEF			30		3	3	(P1+P2) / 2	Pa		Y.Charles, I. Ionescu F.Cazes, N. Lebon
G5MSMCCI	Codes de calculs industriels	UEF	6		84		9	9	(P1 + P2 + P3 + P4 + P5 + P6 + 2*Proj) / 8	Pa		Y.Charles F.Cazes U.Salman
G5MSMP	Projets	UEF					2	2	0,4 soutenance + 0,3 rapport + 0,3 superviseur	Pa		F. Cazes
G5TEC3	TEC	UET	7,5	7,5			2	1	(D+P+2O)/4	Pa	M2	T.Sépulchre
GANGM2	Anglais	UET	10	10			2	1	(EvC+P) /2	Pa	M2	G.Grill
Cours Facultatifs												
	Ue Libre 1											Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
	Ue Libre 2											Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
	TOTAL		91	59,5	144	0	30	28				
Semestre 4												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
G5MSMST	Stage	UEF					30	30	0,4 soutenance +0,3 rapport + 0,3 superviseur			F. Cazes
	TOTAL		0	0	0	0	30	30				
	TOTAL		91	59,5	144	0	60	58				

Pour la deuxième année de parcours Modélisation et Simulation en Mécanique du Master Sciences et Génie des Matériaux, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont identiques en présentiel et en distanciel

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 2
Mention	Sciences et Génie des Matériaux
Parcours	Ingénierie Biomédicale et Biomatériaux
Code étape	G5I2B

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 3												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
G5I2BP1	Projet interdisciplinaire	UEF		8			6	6	0,5Evc+0,5S	Pa		F. Laverne N. Lebon
G5I2BB	Biocompatibilité	UEF	30				4	4	0,2 Evc+0,8P	Pa		C. Falentin
G5I2BPIF	Préparation à l'insertion professionnelle II: Outils méthodologiques	UEF	20	10			4	4	P	Pa		N. Pradelle J. Bosco
G5TEC3	TEC	UET	7,5	7,5			2	1	(D+P+2O)/4	Pa	M2	T.Sépulchre
GANGM2	Anglais	UET	10	10			2	1	(EvC+P)/2	Pa		G.Grill
Cours optionnels (4 au choix)												
G5MSMF4	Ingénierie des matériaux	UEF	18	13,5	8		3	3	0,8P+0,2TP	Pa	MF	G. Rohman A. Lemarchand N. Lebon F. Laverne G. Rohman
G5I2BCD	Comportement Durabilité	UEF	18	9,0	4		3	3	0,8P+0,2TP	Pa	MS,MSM	A. Benoit F. Schoenstein
G5I2BFBE	Fonctionnalisation de biomatériaux de l'échelle nano à méso.	UEF	15	15			3	3	0,2 Evc+0,8P	Pa		C. Falentin
G5I2BNDB	Nouveaux développements en biomatériaux.	UEF	15	15			3	3	P	Pa		C. Falentin V. Gueguen
G5I2BBD1	Biomatériaux dentaires : adhésion, biologie et biocompatibilité	UEF	11	19	3		3	3	0,15 Evc+0,85P	Pa		C.Mocquot
G5I2BBD2	Biomatériaux dentaires : composites, céramiques, propriétés mécaniques et fractographie	UEF	11	19			3	3	0,15 Evc+0,85P	Pa		C.Mocquot
Cours Facultatifs												
	Ue Libre 1								Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
	Ue Libre 2								Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.			
TOTAL			155,5	126	15	0	30	28				
Semestre 4												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
G5ISBS	Stage	UEF					30	30	(S+R+3St)/5			C.Falentin
TOTAL			0	0	0	0	30	30				
TOTAL			155,5	126	15	0	60	58				

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Gallée
Niveau d'étude	Master 1
Mention	Physique Fondamentale et applications
Parcours	Physique Fondamentale et applications
Code étape	G4PFA

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 1												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
G4SGMSPM	Structures et propriétés des matériaux	UEF	39	39	12		9	9	0,15Evc+0,70/3(P1+P2+P3)+0,15TP	Ex	M1 P2M	G. Rohman F. Schoenstein V. Guéguen F. Cazes N. Lebon F. Laverne M. Chérif
G4SGMMC1	Méthodes de caractérisation des matériaux I	UEF	10,5	10,5	9		3	3	(2P+TP)/3	Ex	M1 P2M	M. Ghideli M. Belmguenai A. Benoit F. Challali C. Dury
GANGM1A	Anglais	UET	10	10			2	1	(Evc+P)/2	Ex	M1	C. Dury
GTECM1A	TEC	UET	10	10			2	1	(D+P+2O)/4	Ex	M1	T.Sépulchre
G4SGMSMA	Structure de la Matière (P2M)	UEF	15	15			3	3	P	Ex	M1 P2M	F. Zighem
G4SGMMCA	Méthodes de Caractérisation des Matériaux 2 (P2M)	UEF	6	6	10		2	2	(P+2TP)/3	Ex	M1 P2M	J. Li
G4PFPB	Etudes bibliographiques	UEF				15	2	2	(O1+O2+O3)/3	O		L. Vernac
G4SGMMQ	Mécanique quantique	UEF	19,5	19,5			4	4	(P1+P2)/2	Ex	M1 P2M	L. Longchambon L. Vernac
G4PFHCE	Harmonisation Calculs Electromagnétisme	UEF	15,0	15,0			3	3	Pr	Pr		V. Lorent
Cours Facultatifs												
	Ue Libre 1	UET										Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
	Ue Libre 2	UET										Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
	TOTAL		125	125	31	15	30	28				
Semestre 2												
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Mutualisation	Responsable
			CM	TD	TP	Autres						
Cours obligatoires												
GANGM1B	Anglais	UET	10	10			2	1	(Evc+P)/2	Pa	M1	C. Dury
GTECM1B	TEC	UET	10	10			2	1	(D+P+2O)/4	Pa	M1	T.Sépulchre
Cours obligatoires												
G4SGMMN	Méthodes Numériques	UEF	12	12	12		4	4	(P+TP)/2	Pa	M1 P2M	H. F. Raynaud
G4SGMPES	Propriétés électroniques des solides	UEF	19,5	20			4	4	(P1+P2)/2	Pa	M1 P2M	M. Belmguenai, F. Zighem
G4SGMPQ	Physique quantique	UEF	15	15			3	3	(P1+P2)/2	Pa	M1 P2M	P. Pedri, L. Longchambon
G4SGMIRM	Interactions rayonnement-matière	UEF	15	15			3	3	(P1+P2)/2	Pa	M1 P2M	V. Lorent
G4PFPTS	Théorie du signal	UEF	19,5	22,5			4	4	(P1+P2)/2	Pa	TELECOM 1	JM Feybesse
G4PFPPAM	Physique Atomique et Moléculaire, Spectroscopie Laser	UEF	21	21			4	4	(P1+P2)/2	Pa		L.Vernac A. Amy Klein
G4PFOE	Travaux Pratiques Optique et électronique	UEF	3	6	18	18	4	4	(TP+Rapport)/2	Pa		L. Vernac
Cours Facultatifs												
	Ue Libre 1	UET										Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
	Ue Libre 2	UET										Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.
	TOTAL		125	132	30	18	30	28				
	TOTAL		250	257	61	33	60	56				

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023-2024

Composante	Institut Galilée
Niveau d'étude	Master 2
Mention	Physique Fondamentale et applications
Parcours	Optique et matière
Code étape	G5OM

Validation en conseil de composante : 22/06/2023

Validation en CFVU

Semestre 3											
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Responsable
			CM	TD	TP	Autres					
Cours obligatoires											
G5OMIMR	Interaction matière-rayonnement, lasers détecteurs	UEF	49,5	12	0		6	6	P	Pa	
G5OMO	Optique	UEF	56,5	13,5	4		8	8	P	Pa	
G5OMMPQ	Métrologie pour la physique quantique	UEF	25,5	19,5	20		4	4	P	Pa	
Cours optionnelles (4 aux choix)											
G5OMAMC	Atomes et molécules en champs intenses	UEF	28				3	3	P	Pa	
G5OMLMC	Lumière en milieux complexes	UEF	28				3	3	P	Pa	
G5OMMU	Molécules dans l'univers	UEF	28				3	3	P	Pa	
G5OMALF	Atomes ultra-froids	UEF	18	14	4		3	3	P	Pa	
G5OMMOB	Microscopies optiques et biophotonique	UEF	20		12		3	3	P	Pa	
G5OMOIQ	Optique et informatique quantique	UEF	28				3	3	P	Pa	
G5OMPN	Plasmonique et nanophotonique	UEF	18	18			3	3	P	Pa	
Cours Facultatifs											
	Ue Libre 1								Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.		
	Ue Libre 2								Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné.		
TOTAL			233,5	59	28	0	30	30			
Semestre 4											
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Session Initiale	Session rattrapage	Responsable
			CM	TD	TP	Autres					
Cours obligatoires											
G5OMMS	Méthodologie en Sciences	UEF	3		60		6	6	P	Pa	
G5OMS	Stage	UEF					24	24	0,25 soutenance + 0,25 rapport + 0,5 superviseur		
TOTAL			3	0	60	0	30	30			
TOTAL			236,5	59	88	0	60	60			